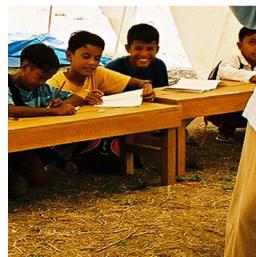
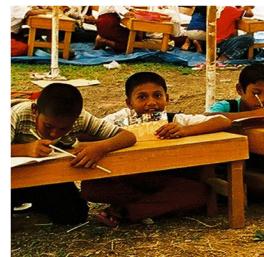




LES AVIS
DU CONSEIL
ÉCONOMIQUE,
SOCIAL ET
ENVIRONNEMENTAL



Face aux défis du développement : comment renforcer les ONG françaises ?

Francis Charhon

Mars 2013



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ



CONSEIL ÉCONOMIQUE
SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

Les éditions des
JOURNAUX OFFICIELS

2013-10

NOR : CESL1100010X

Mardi 12 mars 2013

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mandature 2010-2015 – Séance du 26 février 2013

FACE AUX DÉFIS DU DÉVELOPPEMENT : COMMENT RENFORCER LES ONG FRANÇAISES ?

Avis du Conseil économique, social et environnemental

présenté par

M. Francis Charhon, rapporteur

au nom de la

section des affaires européennes et internationales

Question dont le Conseil économique, social et environnemental a été saisi par décision de son bureau en date du 13 novembre 2012 en application de l'article 3 de l'ordonnance n° 58-1360 du 29 décembre 1958 modifiée portant loi organique relative au Conseil économique, social et environnemental. Le bureau a confié à section des affaires européennes et internationales la préparation d'un avis sur *Face aux défis du développement : comment renforcer les ONG françaises ?* La section des affaires européennes et internationales, présidée par M. Yves Veyrier, a désigné M. Francis Charhon comme rapporteur.

Sommaire

■ Synthèse de l'avis	4
■ AVIS	8
▪ Les ONG au cœur des enjeux du développement sur la scène internationale	8
▪ L'exigence de la lutte pour le développement	8
▪ Le rôle croissant des ONG sur la scène internationale	10
▪ Les ONG françaises à la croisée des chemins	13
▪ Préconisations	14
↳ Associer les ONG à la définition des objectifs stratégiques de la politique de coopération	14
↳ Améliorer la transparence et la lisibilité du dispositif institutionnel de la coopération	15
↳ Valoriser la contribution des ONG aux actions de développement	16
↳ Sécuriser les ONG en favorisant les synergies et la professionnalisation	16
↳ Étoffer leur mission de plaidoyer	17
↳ Stabiliser et diversifier les moyens financiers à la disposition des ONG	18
↳ Favoriser les partenariats des ONG avec les collectivités territoriales.	21
↳ Approfondir les liens avec les sociétés civiles locales	22
↳ Encourager les partenariats multi-acteurs	23
■ Déclaration des groupes	24
■ Scrutin	41

Annexes

43

<i>Annexe n° 1 : composition de la section des affaires européennes et internationales</i>	43
<i>Annexe n° 2 : table des sigles</i>	45
<i>Annexe n° 3 : bibliographie</i>	46
<i>Annexe n° 4 : liste des personnes auditionnées</i>	47

FACE AUX DÉFIS DU DÉVELOPPEMENT : COMMENT RENFORCER LES ONG FRANÇAISES ?

Synthèse de l'avis¹

L'aide au développement, dont la vocation est de lutter contre la pauvreté et les inégalités, mais aussi de s'inscrire dans des perspectives de développement durable, se déploie dans un paysage mondial qui s'est profondément modifié.

Dans ce panorama, les organisations non gouvernementales (ONG), très actives sur les questions de développement, ne doivent pas être considérées comme de simples exécutants ou des prestataires. Elles sont devenues des co-acteurs du développement, que ce soit pour des actions de long terme, pour agir dans l'urgence ou encore dans le plaidoyer.

Face à ces bouleversements, quel positionnement peuvent avoir les ONG françaises ? Ont-elles la taille suffisante pour agir ? Ont-elles procédé aux évolutions nécessaires pour devenir des opérateurs efficaces et crédibles ?

C'est à ces questions, en parfaite résonance avec les travaux des Assises du développement et de la solidarité internationale, que le CESE se propose, avec cet avis, d'apporter sa contribution en formulant un certain nombre de propositions sur les voies et moyens d'une consolidation et d'une valorisation de la place et du rôle des ONG françaises au niveau international.

Les principales préconisations

➤ Associer les ONG à la définition des objectifs stratégiques de la politique de coopération

A cette fin, il recommande :

- **la création**, pour mieux associer les acteurs de la société civile, **d'une instance de concertation pluraliste mais resserrée** qui se substituerait à l'actuel Conseil stratégique pour la coopération non gouvernementale ;
- **une clarification par l'État du rôle attendu des ONG** dans les actions d'aide au développement.

➤ Améliorer la transparence et la lisibilité du dispositif institutionnel de la coopération

La France ne possède toujours pas, à la différence de nombreux autres pays européens, de dispositif de coopération au développement unifié. Pas moins de 8 ministères sont impliqués dans la lutte contre la pauvreté.

Déplorant la faible lisibilité de cette organisation qui a pour effet de décourager les partenariats multi-acteurs, le CESE prône :

- **une coordination des actions de développement menées par les différents ministères** ;

¹ L'ensemble du projet d'avis a été adopté au scrutin public par 129 voix contre 17 et 24 abstentions (voir le résultat du scrutin en annexe).

- un pilotage fort assuré par le ministre en charge de la coopération.

Valoriser la contribution des ONG aux actions de développement

De nombreux pays européens mais aussi l'Union européenne ont compris l'intérêt de confier aux ONG une part significative de leur aide. C'est aussi le choix que font la plupart des grandes institutions internationales agissant dans le domaine de l'aide au développement, à l'instar des Nations Unies. Sur ce plan, la France demeure cependant très éloignée de la moyenne des grands pays donateurs : 5,2 % de l'aide bilatérale des pays du Comité d'aide au développement transitant par les organisations de solidarité internationale en 2009 contre 2,95 % en France.

Afin de rattraper le retard de la France en la matière, notre assemblée se prononce, pour le doublement, **d'ici cinq ans**, conformément à l'engagement du président de la République, **de 45 à 90 millions d'euros, du montant de l'APD transitant par l'AFD à destination des ONG**.

Sécuriser les ONG en favorisant les synergies et la professionnalisation

La taille relativement modeste des ONG françaises les fragilise face aux contraintes multiples auxquelles elles ont à faire face. Les regroupements, les partenariats et la mise en commun de moyens sont donc un enjeu vital.

Le CESE milite en faveur :

- **d'une accentuation de l'organisation en réseau des ONG françaises, voire de la constitution de « consortiums » pour continuer à être reconnues comme acteurs globaux du développement ;**
- **d'une professionnalisation plus affirmée des ONG dans leur capacité de gestion et d'intervention** afin de les mettre à niveau de leurs homologues internationaux avec lesquels elles sont en situation de concurrence vis-à-vis des grands bailleurs ;
- **d'une meilleure reconnaissance par l'Etat des compétences acquises au sein des ONG ;**
- **de l'affectation d'une partie plus importante des financements octroyés par l'Etat, aux actions de structuration et de renforcement des réseaux, à l'appui à la présence dans les instances internationales, au soutien de la formation des personnels ainsi qu'à la réalisation d'études et d'analyses sur l'action des ONG.**

Étoffer leur mission de plaidoyer

Les enquêtes d'opinion confirment l'attachement des Français à l'aide au développement mais les mêmes sondages montrent aussi que 49 % des Français jugent peu efficace l'aide de notre pays aux pays en développement.

Aussi, notre assemblée met l'accent sur l'importance :

- **d'une structuration du plaidoyer des ONG autour de la solidarité internationale et des nouveaux enjeux du développement incluant le changement climatique et l'érosion de la biodiversité ;**
- **d'une plus grande visibilité du plaidoyer dans un double but** : l'amélioration, au niveau national, de l'information du public sur les engagements pris par la

communauté nationale et internationale en matière d'APD et sur les efforts entrepris en termes d'efficacité de l'aide, de rigueur dans la gestion des fonds et d'évaluation des réalisations ; l'élaboration, sur l'échiquier international, de messages forts et porteurs afin de faire progresser les causes défendues, gagner en notoriété et participer ainsi au rayonnement de l'action de notre pays.

Stabiliser et diversifier les moyens financiers à la disposition des ONG

Les ONG doivent être en mesure de planifier des stratégies de long terme dont on sait qu'elles sont les plus efficaces. Si la question du volume du financement est un sujet important, plus déterminante encore est la stabilisation de ces financements. Or, l'Etat n'a su ni accompagner ni soutenir le développement des ONG françaises en menant à leur endroit une politique stable et cohérente. De leur côté, les ONG doivent diversifier leurs sources de financement.

Dans cette perspective, le CESE se déclare favorable à :

- **l'établissement d'une programmation pluriannuelle des financements publics ;**
- **la définition d'un mécanisme de suivi en concertation avec les organisations de solidarité internationale** sous forme d'un tableau de bord permettant d'identifier les différentes enveloppes budgétaires ;
- **la mise en place d'un dispositif fiscal sécurisé et pérenne pour les dons,** principale source de financement des ONG ;
- **la comptabilisation de l'effort réalisé par l'Etat via la défiscalisation dans l'aide publique apportée aux ONG ;**
- **l'institution**, dans l'immédiat, en écho à l'inquiétude de nombre d'organisations sur le risque d'une révision de la réglementation fiscale applicable aux dons concernant les actions à l'étranger, **d'un moratoire de cinq ans avant l'adoption de toute nouvelle mesure** dont on ne peut, à ce stade, évaluer précisément toutes les conséquences ;
- **la nécessaire mise en cohérence des politiques des différentes administrations** afin qu'il n'y ait pas de divergences entre la volonté affichée et réitérée à l'occasion des Assises du développement et de la solidarité internationale de voir les ONG être des acteurs importants dans l'aide au développement et les mesures fiscales qui pourraient être prochainement prises ;
- **la diversification des sources de financements et la mise en place de multi-partenariats** en se tournant vers les fondations françaises et européennes et, dans une démarche de développement durable et de responsabilité sociale, vers les fondations d'entreprises ;
- **l'élaboration d'un statut de la fondation européenne** afin d'accroître la visibilité et l'attractivité des fondations vis-à-vis des donateurs, de réduire les coûts de fonctionnement et l'insécurité juridique à laquelle les organisations de solidarité internationale sont confrontées.

Favoriser les partenariats des ONG avec les collectivités territoriales

Prenant acte de l'importance croissante des partenariats conclus entre les ONG et les collectivités locales, le CESE plaide **pour une reconnaissance de la contribution de la coopération décentralisée à la solidarité internationale et une valorisation de l'approche territoriale dans les stratégies et les pratiques des ONG.**

Approfondir les liens avec les sociétés civiles locales

A l'aune des liens durables noués au fil du temps entre ONG du Nord et leurs partenaires du Sud, le CESE insiste sur :

- **le renforcement de ces rapprochements** selon une approche pragmatique en privilégiant les initiatives construites autour des objectifs de reconnaissance, de responsabilisation des acteurs locaux et de raffermissement de leurs capacités aussi bien opérationnelles qu'économiques.

Encourager les partenariats multi-acteurs

Les ONG ne sont pas les seuls acteurs agissant dans le champ du développement et de la solidarité internationale.

Dans cet esprit, notre assemblée soutient :

- **le principe d'une vision ouverte des partenariats** entre les ONG françaises et les organisations syndicales, les entreprises, les coopératives, les organisations paysannes et artisanales des pays récipiendaires reposant sur :
 - la mise en place de politiques de coopération avec pour but l'aide à l'émergence d'organisations syndicales, la promotion du dialogue social, la formation et le renforcement des droits des travailleurs ;
 - l'accompagnement au développement et à l'organisation collective des paysans du Sud et la sensibilisation des opinions des pays développés aux problématiques agricoles des pays du Sud ;
 - la consolidation des initiatives conduites par le réseau français des chambres de métiers en faveur de l'amélioration des compétences et savoirs-faire des artisans locaux et de la structuration d'une offre de services d'appui.

AVIS

L'aide au développement, dont la vocation est de lutter contre la pauvreté et les inégalités, mais aussi de s'inscrire dans des perspectives de développement durable, se déploie dans un paysage mondial qui s'est profondément modifié. Ainsi, certains pays, qui ont enregistré des taux de croissance élevés, ne peuvent plus être classés stricto sensu parmi les pays en voie de développement. La cartographie des acteurs a également évolué avec l'apparition de nouveaux modes d'intervention. Les relations de la Chine avec l'Afrique en sont un exemple. La création de fonds spécialisés comme le Fonds mondial de lutte contre le Sida, le Paludisme et la Tuberculose ou l'émergence de par le monde de puissants opérateurs privés - fondations, fonds souverains - en sont une autre illustration.

Dans ce panorama, les Organisations non gouvernementales (ONG), très actives sur les questions de développement, ne doivent pas être considérées comme de simples exécutants ou des prestataires. Elles sont devenues des co-acteurs du développement, que ce soit pour des actions de long terme, pour agir dans l'urgence ou encore dans le plaidoyer.

Face à ces bouleversements, quel positionnement peuvent avoir les ONG françaises ? Ont-elles la taille suffisante pour agir ? Ont-elles procédé aux évolutions nécessaires pour devenir des opérateurs efficaces et crédibles pour contribuer à faire reculer durablement l'extrême pauvreté et les inégalités ? Ces questions sont en parfaite résonance avec les travaux des Assises du développement et de la solidarité internationale.

Avec cet avis, qui n'a pas pour objet la politique française de développement, le Conseil économique, social et environnemental (CESE) se propose d'apporter sa contribution aux réflexions en formulant un certain nombre de propositions sur les voies et moyens d'une consolidation et d'une revalorisation de la place et du rôle, au niveau international, des ONG françaises.

Les ONG au cœur des enjeux du développement sur la scène internationale

L'exigence de la lutte pour le développement

Au fil de ses avis, le CESE n'a eu de cesse de rappeler les enjeux mondiaux auxquels la planète reste confrontée et son attachement à la réalisation des huit Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) comme fil conducteur de l'action à mener en faveur du développement : la lutte contre l'extrême pauvreté et la faim ; l'accès à l'éducation primaire pour tous ; la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes ; la réduction de la mortalité infantile ; l'amélioration de la santé maternelle ; le combat contre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies ; la protection de la nature et de l'environnement ; la mise en place d'un partenariat mondial pour le développement.

Selon le dernier rapport des Nations Unies sur la réalisation des OMD, des avancées ont été enregistrées au cours des dernières années. Dans le domaine de la santé, la mortalité infantile a reculé : le nombre de décès chez les moins de 5 ans est passé dans le monde de

12,4 millions en 1990 à 8,1 millions en 2009. Les infections imputables au SIDA ont chuté de près de 21 % depuis 1997. Bien que de nouveau en croissance, les décès dus au paludisme et à la tuberculose ont respectivement régressé de 20 % et de 32 % au plan mondial. L'éducation primaire a également marqué des points : le nombre d'enfants non scolarisés a chuté de 106 millions en 1999 à 67 millions en 2009.

Ces données globales ne reflètent cependant pas la situation préoccupante de beaucoup de pays et sont à interpréter avec précaution. L'accès à l'eau a par exemple progressé, et c'est en Asie de l'Est que la couverture affiche la plus forte augmentation passant de 69 % en 1990 à 91 % en 2010. Toutefois, près de 800 millions de personnes n'ont toujours pas accès à une source d'eau améliorée, beaucoup plus n'ont pas accès à une eau potable au sens de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) et 2,5 milliards manquent encore d'accès à des services d'assainissement. La même précaution s'impose pour l'interprétation d'un taux mondial de pauvreté affiché sous la barre des 15 % d'ici 2015 par le rapport susvisé. Les dynamiques de croissance inégales de nombre de pays émergents contribuent à surévaluer les résultats. En effet, il ne faut pas masquer la persistance de réelles disparités de richesses aussi bien à l'intérieur des pays qu'entre nations. Doit-on, à ce propos, rappeler qu'un travailleur sur cinq vit encore avec sa famille dans le plus grand dénuement et que 22,7 % de la population mondiale vit avec moins de 1,25\$ par jour ? En outre, plus des trois quarts de l'humanité ne bénéficient toujours d'aucun socle de protection sociale minimale.

La malnutrition sévit encore très largement : un quart des enfants du monde en développement souffre, à ce jour, d'insuffisance pondérale. Ce sont en fait plus de 868 millions de personnes qui demeurent sous-alimentées. Et de façon plus large, on ne peut ignorer l'inexorable dégradation des biens publics mondiaux. La déforestation, notamment des forêts tropicales primaires, la fragilisation des écosystèmes marins, l'épuisement des ressources en eau, le changement climatique et la pollution endommagent la planète et font peser des risques de plus en plus élevés en termes de santé publique. Autant de facteurs qui menacent certains progrès réalisés pour éradiquer la pauvreté. A l'horizon 2050, la raréfaction des ressources naturelles conjuguée aux modifications climatiques pourraient contraindre plus de 200 millions de personnes à quitter leurs terres d'origine et entraîner, en différents points du globe, des phénomènes d'instabilité tels que les équilibres géopolitiques, la paix et la sécurité du monde s'en trouveraient remis en cause.

Dans ce contexte, **le renforcement de la coopération au service du développement économique et du progrès humain exige une très forte mobilisation de la communauté internationale qui associe, au delà des Etats, tous les acteurs du développement : ONG, fondations, collectivités territoriales, entreprises, syndicats...** Car, ainsi que le souligne Pascal Canfin, Ministre délégué auprès du ministre des Affaires étrangères, chargé du Développement, « l'action des Etats ne peut seule suffire et toutes les initiatives comptent ». D'ailleurs, l'aide publique au développement (APD) accordée par l'Union européenne (UE) a très nettement marqué le pas puisqu'en 2011, les dons consentis ont baissé selon l'OCDE (Organisation de coopération et de développement en Europe) de 6,4 % entre 2010 et 2011. Plus largement, l'aide accordée aux pays en développement par les 24 pays membres du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE, qui équivaut à 0,31 % de leur RNB cumulé, a régressé de 3 % pour 16 d'entre eux entre 2010 et 2011. Au sein de l'UE, qui reste néanmoins le premier contributeur au monde avec plus de la moitié - 55 % - de l'APD distribuée, seules l'Allemagne, l'Italie et la Suède ont maintenu leur effort. En consacrant 0,46 % de son RNB (Revenu national brut) à l'APD en 2013 contre 0,50 % en 2010, la France

n'échappe pas à cette tendance. **Dans le droit fil de ses précédents avis sur la présidence française du G20, les négociations climatiques de Durban et la Conférence RIO + 20, le CESE rappelle que l'objectif d'un taux de 0,7 % du RNB consacré à l'APD est un impératif absolu et un investissement indispensable au progrès économique et social des pays pauvres et à la préservation des grands équilibres géostratégiques.** L'APD devrait, en outre, mieux prendre en compte les défis du changement climatique et de l'érosion de la biodiversité. Il ajoute que les politiques de développement demeurent indissociables d'une lutte sans relâche contre la corruption et les paradis fiscaux qui privent les programmes de réduction de la pauvreté d'une part importante de leur efficacité.

Le rôle croissant des ONG sur la scène internationale

Il n'existe pas de définition communément établie et acceptée de l'expression ONG même si le droit conventionnel, notamment la Charte des Nations Unies dans son article 71, s'y réfère à de multiples reprises. En France, ce sont les associations à but non lucratif au sens de la loi de 1901 œuvrant au service de la solidarité internationale dans le respect des valeurs d'engagement et de gouvernance démocratique.

Au cours des dernières décennies, le réseau des ONG a connu des transformations majeures. Si à l'origine, elles avaient pour mission l'aide au développement, le paysage a changé dans les années 70 à la suite de la guerre du Biafra. Ce fut la naissance des organisations d'urgence. La médiatisation et la diffusion quasi instantanée de l'information aux quatre coins du monde de catastrophes naturelles et de désastres humains ont mis en avant de nouvelles organisations, la plupart issues de Médecins sans Frontières créés en 1969. Leur place et leur visibilité ont envahi le paysage faisant le plus souvent disparaître médiatiquement les acteurs traditionnels du développement.

Depuis quelques années, un rééquilibrage est en cours. **Les missions des ONG d'urgence, très efficaces dans les crises d'origine humaine ou naturelle, ont montré leur limite : leur champ d'action n'englobe ni la « post urgence » ni bien sûr le développement qui reposent sur un travail de long terme.** Il s'agit désormais de s'inscrire, à la suite de l'urgence immédiate, dans une approche horizontale et globale qui intègre de plus en plus tous les champs d'action par des opérations de reconstruction. Celles-ci constituent le point de départ d'un travail de plus longue haleine à conduire avec des partenaires locaux, dans les domaines de la santé, de l'éducation, du développement rural, de la protection de la nature et de l'environnement, de la gouvernance locale, de la construction des sociétés civiles, du plaidoyer... et rejoignent le travail de développement mené dans des situations hors urgence. Une organisation comme Médecins Sans Frontières (MSF) ne considère pas faire du développement mais toutefois devant la section, sa présidente, Mme Marie-Pierre Allié, a longuement fait part de l'implication de son organisation dans des projets et des stratégies de long terme en matière de santé publique et d'accès aux soins : vaccinations, médicaments financièrement accessibles, incitation à la production de médicaments nouveaux pour des pathologies anciennes très répandues mais peu rentables pour les laboratoires. **Il ne faut donc plus s'arrêter aux questions de terminologie mais bien s'intéresser au contenu des actions menées.** L'urgence et les projets à long terme doivent, en tout état de cause, être considérés comme deux dimensions indissociables du développement.

Le cadre d'intervention des ONG dans les dispositifs de solidarité internationale s'est aussi traduit par une évolution de leur organisation et de leurs modes d'intervention avec la mise en place, pour les plus dynamiques, de réseaux de représentations locales tant dans les pays du Nord que dans les pays du Sud.

Dans les pays anglo-saxons, la faiblesse des dispositifs nationaux d'assistance sociale a indéniablement concouru au développement d'une tradition de générosité encouragée par un système fiscal incitatif à l'utilisation du patrimoine personnel à des fins caritatives. Ceci a permis la naissance puis la croissance rapide d'importantes ONG d'abord actives sur leur territoire national avant d'acquérir une envergure mondiale.

Les budgets et les effectifs des ONG les plus importantes attestent de cette mutation. Les plus grandes ONG anglo-saxonnes telles que la confédération OXFAM, World Vision International, Catholic Relief Service (CRS), CARE international ou Save The Children ont des moyens financiers très conséquents et sont devenus de véritables acteurs économiques. OXFAM affiche un budget de 900 M €, World Vision International un budget de 2,250 Md €, le Catholic Relief Service a pour sa part une dotation de 770 M €, CARE International et Save the Children détiennent respectivement 750 et 550 M €. Et leurs effectifs, à leur siège et sur le terrain, sont également à la mesure des masses budgétaires brassées : 41000 employés au sein de World Vision International, 11000 au sein de Care International et 9000 au sein d'OXFAM. Autant d'éléments qui attestent de leur puissance et de leur impact, sur le terrain et en termes de résonance médiatique. Certains n'hésitent pas à parler du développement de véritables « multinationales humanitaires » dont la structuration s'apparente largement aux pratiques du secteur privé.

Le plaidoyer est aussi devenu une mission à part entière des ONG d'importance et leur influence croissante sur la scène internationale ne peut être ignorée. Des stratégies de communication parfaitement rôdées, utilisant toutes les potentialités offertes par les nouvelles technologies de l'information, permettent le lancement de campagnes internationales en faveur de grandes causes comme le respect des droits de l'Homme, la lutte contre la faim, l'annulation de dettes, le combat contre la pauvreté et contre la dégradation de la nature et de l'environnement.

La concertation entre les ONG et les grandes organisations internationales s'est imposée comme un élément structurant des relations internationales. A l'échelle de l'Union Européenne, elles ont gagné leur place en étant consultées et associées à la définition et à la mise en œuvre de la politique de développement. Le CAD a d'ailleurs répertorié les points forts de leurs interventions qui contribuent à la reconnaissance de leur valeur ajoutée : une proximité avec les bénéficiaires ; une rapidité d'intervention dans l'assistance humanitaire ; une capacité d'intervention dans les Etats fragiles ; un savoir-faire et une expertise ; une efficacité dans la fourniture de services essentiels et dans la promotion de la démocratie dans les pays en développement; une capacité d'innovation et de développement d'initiatives pilotes susceptibles d'être dupliquées. Au plan mondial, les divers dispositifs de liaison et d'interface institués par l'ONU, la Banque mondiale, l'OMC (Organisation mondiale du commerce) en sont une autre expression. S'agissant de l'ONU, les relations revêtent diverses formes, depuis l'accréditation à l'occasion d'événements internationaux, l'octroi d'un statut consultatif auprès de l'ECOSOC (Conseil économique et social des Nations Unies) jusqu'à la participation, sur appels d'offre, aux nombreux programmes, fonds et organismes dépendant de l'ONU. A ce propos, M. Frédéric Roussel, co-fondateur et directeur du développement d'ACTED (Agence d'aide à la coopération technique et au développement)

a, devant la section des affaires européennes et internationales, tout particulièrement appelé l'attention sur la prééminence des ONG anglo-saxonnes. Elles savent mettre à profit leur puissance et la portée de leur plaidoyer auprès et au sein des instances et agences de l'ONU pour devenir des interlocuteurs et des opérateurs privilégiés et incontournables de leurs programmes d'urgence et de développement. Ainsi, les principales ONG participant à la réforme du système de réponse des Nations Unies en matière d'aide humanitaire sont essentiellement anglo-saxonnes. Ce sont ces dernières, contrairement aux ONG françaises trop souvent absentes de ces travaux, qui sont les plus représentées et les plus actives dans la nouvelle approche sectorielle - les « clusters »-. Ils sont au nombre de onze et ont vocation à faciliter sur le terrain, la répartition, la coordination des tâches, entre les ONG et les agences de l'ONU. Plus fondamentalement, M. Frédéric Roussel souligne qu'elles se sont érigées, de façon déterminante, prescriptrices de concepts, de normes, de standards, de modes d'action ne laissant pas de place à des approches différentes, comme celles que peuvent avoir les ONG françaises, ce que confirme M. François Grunewald, Directeur général et scientifique du groupe URD (Urgence, Réhabilitation, Développement).

Une autre évolution majeure est **l'élosion et la vitalité des sociétés civiles qui, dans les pays du Sud, s'organisent et se développent et font montre, dans leur diversité, d'un grand dynamisme**. Elles sont devenues des co-acteurs du développement, qu'il s'agisse de la mise en œuvre de programmes de développement de long terme, de missions d'urgence ou du travail de plaidoyer. On pourra citer quelques exemples parmi les plus grandes : l'Institut brésilien d'analyses sociales et économiques -IBase-, fondé en 1981, à la fois ancré dans le tissu local et fort de son ouverture internationale, a participé à la création du Forum social mondial et centre une part importante de ses activités sur la bonne gouvernance et la citoyenneté ; le Voluntary Action Network India -VANI-, créé en 1990, qui œuvre dans les secteurs de l'agriculture, du financement du développement et pour la constitution d'une coalition régionale d'ONG en Asie du Sud ; l'ONG Enda Tiers monde d'origine sénégalaise dont les opérations se concentrent sur l'agriculture, la pêche, l'éducation des femmes... Derrière ces quelques exemples, ce sont des centaines de milliers d'associations qui agissent sur tous les continents et dont nombre d'entre elles sont des partenaires des ONG du Nord.

Il convient également de mentionner de **grandes fondations privées**, qui se créent de par le monde et dont les principales sont américaines. D'après une étude menée par la Mission pour la Coopération non Gouvernementale de l'ambassade de France aux Etats-Unis, 76 000 fondations ont distribué en 2011 près de 46,9 Md \$ de subventions dont 23 % au profit d'actions internationales. Il faut souligner le mérite de cette étude réalisée par le Ministère des Affaires étrangères et qui devrait être répliquée dans les différents pays donateurs. Si la Fondation Bill et Melinda Gates est la plus connue - elle distribue 2,2 Md \$ de subventions internationales et elle est, par ailleurs, devenue en 2011 le deuxième plus gros contributeur volontaire de l'OMS après les Etats-Unis -, la Fondation William et Flora Hewlett, par exemple, dédie 139 M \$ à des programmes internationaux orientés vers la réduction de la pauvreté mondiale, la limitation des risques liés au changement climatique.... Les Américains ne sont pas seuls ; il faut noter l'émergence de fondations richement dotées en provenance d'Europe, d'Amérique du Sud, des pays du Golfe dont on peut s'attendre à ce qu'à l'avenir leur rayon d'action s'élargisse. **Quels que soient les pays d'origine, nombre de ces fondations se sont muées en véritables acteurs du développement, soit en agissant directement, soit en finançant des actions qui leur sont proposées.**

Les ONG françaises à la croisée des chemins

Dans ce tableau dominé par de très grandes ONG anglo-saxonnes, **peu d'ONG françaises sont en mesure de rivaliser avec celles-ci**. En France, des centaines d'ONG de petite taille font preuve d'un grand dynamisme, sans chercher nécessairement à grandir et à accéder au statut d'acteur d'envergure mondiale. Elles trouvent le plus souvent leur financement dans des collectes de proximité et inscrivent leur démarche dans des actions de terrain en établissant des relations avec une ville, un village pour soutenir des projets très locaux : reconstruction de structures collectives, aide à des projets agricoles, sanitaires, sociaux, éducatifs....

Un certain nombre d'ONG françaises sont présentes sur tous les continents et l'ensemble de leurs activités recouvrent tous les grands domaines d'intervention au service du développement : l'agriculture, l'accès à l'eau, la santé, l'éducation, l'aide humanitaire... mais également l'environnement et tous les aspects liés à l'amélioration de la gouvernance et à la consolidation des acteurs du Sud. **La multitude des fronts sur lesquels elles se sont positionnées démontrent qu'elles ont clairement l'ambition et la volonté d'apporter leur contribution à l'effort de solidarité internationale, au plus près des populations en difficulté et de participer, au nom de la société civile, au rayonnement de la France à l'étranger.** Dans ce contexte, elles font montre d'une forte adaptabilité aux situations les plus variées et occupent souvent seules les terrains les plus difficiles.

Toutefois, la fragmentation du réseau français des ONG est un frein au déploiement de leur action, à leur projection et à leur visibilité sur la scène internationale. Coordination Sud ne dénombre qu'une vingtaine d'ONG qui puissent être qualifiées, à l'échelle de notre pays, comme « grandes » ou « très grandes », c'est-à-dire qui soient respectivement adossées à des budgets supérieurs à 10 ou 50 millions d'euros à l'instar de la section France de MSF, d'Handicap International, d'Action Contre la Faim ou encore d'ACTED... Et comme le faisait remarquer M. Roussel, à moins de 500 millions d'euros de fonds, une ONG ne peut actuellement pas prétendre au «statut» d'acteur global. Seule MSF avec ses sections internationales pèse près d'un milliard de dollars.

Certaines se sont volontairement engagées dans **des efforts de structuration en procédant à des regroupements en collectifs**. Coordination Sud est en France la plus importante puisqu'elle rassemble plus de 140 ONG et plateformes comme le Clong-Volontariat ou le Forum des Organisations de Solidarité Internationale issues des Migrations (FORIM). Coordination Sud participe également à des regroupements à l'étranger : Concord et Voice qui réunissent des ONG européennes ou le FIP (Forum international des plateformes nationales d'ONG qui rassemble plus de 10 000 organisations) au niveau international. Sa valeur ajoutée est d'apporter son expertise pour assurer un véritable appui à la professionnalisation des ONG françaises et à une meilleure représentation des positions de ces dernières auprès des institutions publiques et privées en France, en Europe et dans le monde.

Ces plateformes, en décloisonnant les relations entre les ONG, ont le mérite de favoriser une concertation renforcée entre elles ainsi qu'une mutualisation des moyens et des compétences dans le montage de dossiers ou d'opérations à mener sur le terrain. Ces structures élargies ont pour but de faciliter une expression plus audible, au

niveau international, de leur plaidoyer et de conférer à ces ONG une visibilité qu'elles ne peuvent, à l'exception de quelques-unes, espérer conquérir seules.

Reste que sur la scène internationale, prévaut actuellement, en matière de développement, une orientation fondée avant tout sur l'économie et le commerce. Dans cet environnement, les ONG françaises peinent à se singulariser, à faire valoir et à promouvoir un développement alliant, selon une vision française, actions économiques structurantes et valeurs sociales et solidaires. Sur ce dernier aspect, le directeur du pôle développement et communication d'ACTED, a pointé le manque d'innovation des ONG françaises. **Elles n'auraient pas su sortir des dynamiques traditionnelles d'assistance et ne se seraient pas suffisamment emparées de certains enjeux** qu'il considère désormais comme clefs : les questions de gouvernance locale dans un contexte de forte décentralisation sur les régions et les municipalités et de développement économique fondé sur l'investissement productif et les partenariats publics/privés.

Préconisations

En France, la volonté de coopérer davantage avec les ONG est affirmée depuis plusieurs années dans les discours. Dans la lignée de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide et du Programme d'Action d'Accra, les Présidents Chirac en 2004 et Sarkozy en 2007 ont souligné la nécessité d'une collaboration accrue entre les pouvoirs publics et les organisations de solidarité internationale. En 2009, une mission pour les relations avec la société civile a été mise en place au sein de la Direction générale de la mondialisation, du développement et des Partenariat du Ministère des Affaires étrangères et européennes. Par ailleurs, M. Jean-Baptiste Mattéi, directeur général de la mondialisation, du développement et des partenariats, a rappelé devant la section que le document cadre sur la stratégie de coopération au développement, adopté en 2011 pour établir les priorités françaises, souligne l'intérêt d'une plus grande association des acteurs non gouvernementaux. Placées sous la présidence de M. François Hollande, les Assises du développement et de la solidarité internationale se situent dans le même sillage d'une valorisation des acteurs non gouvernementaux.

Une même volonté identique est affichée par les opérateurs, à commencer par l'Agence française du développement (AFD) dont la section a entendu le directeur général, M. Dov Zerah. L'Agence a conclu plusieurs accords-cadres avec certaines grandes ONG. Elle s'est également dotée d'un instrument financier dédié aux ONG (la facilité d'innovation sectorielle des ONG - FISONG -) et, depuis 2009, son département des partenariats avec les ONG - le DPO - est en première ligne pour le financement des projets à l'initiative des organisations de la société civile.

Associer les ONG à la définition des objectifs stratégiques de la politique de coopération

Touchant de si nombreux secteurs, l'aide au développement ne saurait être le domaine exclusif des pouvoirs publics. Le CESE a toujours soutenu, au nom de son engagement en faveur de la solidarité internationale, le principe d'une association des acteurs de la société civile à la définition des grandes orientations de la politique de coopération. Or, le Haut Conseil de la coopération internationale (HCCI), qui avait vocation à favoriser les

échanges entre l'ensemble des intervenants, a cessé de fonctionner en mars 2008 et le Conseil stratégique pour la coopération non gouvernementale, mis en place en 2009 à l'initiative du ministre Bernard Kouchner pour réunir une vingtaine de représentants de la société civile actifs dans les domaines du développement, de l'aide humanitaire, des droits de l'Homme ou de l'environnement, ne répond pas pleinement aux attentes. **Le CESE ne peut que soutenir la démarche de rencontre initiée par le gouvernement dans le cadre des Assises du développement et de la solidarité internationale. Il appuie l'idée de recréer une instance de concertation pluraliste mais limitée dans sa taille pour être opérationnelle.**

Dans cette perspective, il se félicite de la thématique retenue pour la première table ronde autour de « la vision du développement après 2015 » et ce d'autant plus que, dans un avis adopté le 8 juillet 2010, il s'était prononcé pour une rénovation des OMD. La Déclaration finale de Rio + 20 adoptée à l'issue du Sommet de juin 2012 a consacré la nécessité d'une approche pluridisciplinaire, plus globale et plus durable du développement en y intégrant des indicateurs de développement durable. Dans le droit fil de cette approche, la capacité des ONG à être à l'écoute des populations et à s'adapter à des environnements changeants, leurs compétences reconnues par tous et le large spectre de leurs actions leur confèrent une légitimité pour contribuer à la fixation des axes de la politique française, européenne et internationale de coopération.

Les Assises ont, du point de vue du CESE, le mérite de mettre sur la table l'ensemble de ces problématiques. **Mais, au delà, il revient à l'Etat, tout en préservant le droit d'initiative et l'indépendance des ONG, de clairement indiquer le rôle qu'il souhaite leur voir jouer dans les actions d'aide au développement et d'en tirer les conséquences.**

Améliorer la transparence et la lisibilité du dispositif institutionnel de la coopération

En dépit d'un processus de réforme en cours depuis 2007, la France ne possède toujours pas, à la différence de nombreux autres pays européens, de dispositif de coopération au développement unifié. Pas moins de 8 ministères, 12 missions et 23 programmes au sens de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) sont impliqués dans la lutte contre la pauvreté et les inégalités, au point que dans son rapport de juin 2012 sur la politique française d'aide au développement, la Cour des comptes faisait état d'un pilotage « intermittent », d'une administration centrale « éclatée » et « d'un réseau de mise en œuvre dispersé ».

Le CESE déplore la faible lisibilité de cette organisation qui a pour effet de décourager les partenariats multi-acteurs et les constructions collectives. Mais il estime que l'Etat dispose d'un pouvoir d'impulsion et de facilitation insuffisamment exploité. Il prône une coordination des actions de développement menées par les différents ministères de façon à ce que les ONG puissent mieux se positionner. **Pour ce faire, il fait siennes les recommandations formulées par la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées du Sénat à l'occasion de son examen du projet de loi de finances pour 2013 et plaide pour un pilotage fort assuré par le ministre en charge de la coopération.**

Valoriser la contribution des ONG aux actions de développement

De nombreux pays européens mais aussi l'Union européenne ont compris l'intérêt de confier aux ONG une part significative de leur aide. C'est aussi le choix que font la plupart des grandes institutions internationales agissant dans le domaine de l'aide au développement, à l'instar des Nations unies.

Sur ce plan, la France demeure cependant très éloignée de la moyenne des grands pays donateurs. En effet, le montant de l'aide de notre pays transitant par les organisations de solidarité internationale ne dépassait pas, en 2009, 2,95 % de notre APD bilatérale (5,04 Md €) et 1,17 % de notre aide totale (9,04 Md €). Les ONG déplorent l'insuffisance des fonds consacrés par l'AFD aux projets qu'elles conduisent. La situation n'est pas différente pour ce qui est de l'aide d'urgence : avec 6,2 M € en 2011, soit seulement 18 % des crédits du FUH (Fonds d'Urgence Humanitaire), la part versée aux ONG par ce fonds pour contribuer à leurs programmes humanitaires est assurément trop faible. Faut-il, à titre de comparaison, indiquer qu'en moyenne, 5,2 % de l'aide bilatérale des pays du CAD et 13 % du total de leur aide transitent par les ONG, et que ce niveau est bien supérieur dans certains pays, comme en Irlande dont 27 % de l'aide bilatérale sont versés aux ONG. Dans leur ensemble, les membres du CAD - hors institutions de l'Union européenne - ont, en 2009, apporté directement 16,9 Md\$ aux ONG. Ce sont respectivement les Pays-Bas (1 480 M\$), la Grande Bretagne (1 068M\$), l'Allemagne (993 M\$) et l'Espagne (942M\$) qui ont affiché sur ce plan les montants les plus élevés. Au 17^e rang, avec 118 M\$, la France apparaît donc bien en retrait et la faiblesse de ces montants accuse le décalage entre les déclarations d'intention régulièrement réitérées et la réalité des faits. **Le CESE juge primordial que la France rattrape son retard car, il en est convaincu, la coopération non gouvernementale est sous-dimensionnée au regard des potentialités du réseau français d'ONG.** La pluralité et la diversité de leur objet, qui font une grande part de leur force, sont porteuses de partenariats productifs et sont un maillon essentiel de la solidarité internationale.

Dans ce contexte, **l'engagement du président de la République de doubler d'ici cinq ans, en passant de 45 à 90 millions d'euros, le montant de l'APD transitant par l'AFD à destination des ONG, marque une évolution significative.**

Sécuriser les ONG en favorisant les synergies et la professionnalisation

La taille relativement modeste des ONG françaises évoquée lors des auditions les fragilise face aux contraintes multiples auxquelles elles ont à faire face :

- contraintes opérationnelles pour répondre aux besoins du terrain de plus en plus nombreux et satisfaire aux exigences en termes de qualité, de partage de savoir, d'évaluation et de visibilité de l'action auprès des parties prenantes ;
- contraintes budgétaires et administratives pour faire face aux contrôles multiples, communiquer sur les actions menées et répondre à des appels d'offre ;
- contraintes d'une indispensable présence à l'international dans le cadre d'actions de représentation ou de plaidoyer.

L'institution de regroupements, de partenariats et la mise en commun de moyens sont donc un enjeu vital. Le mouvement est d'ores et déjà engagé mais il demeure insuffisant. Devant la section, plusieurs facteurs ont été avancés pour expliquer cet état de fait : M. Jean-Louis Viélagus évoquait, pour le déplorer, une certaine tendance à s'enfermer dans des logiques individuelles. Si persiste une situation où chacun des acteurs développe ses propres logiques de solidarité, sans que ne se dégage une cohérence globale et partagée, il est à craindre que se multiplie le nombre d'ONG en difficulté.

Pour le CESE, à l'aune des évolutions de la cartographie mondiale des organisations de solidarité internationale, **il est important que les ONG françaises aillent plus avant dans leur organisation en réseau, voire envisagent des regroupements ou la constitution de « consortiums » pour continuer à exister.** C'est bel et bien leur capacité à « être reconnues en tant qu'acteurs globaux du développement », pour reprendre les termes utilisés par M. Jean-Louis Viélagus devant la section, qui est en jeu. La marge de progression est grande car l'on reste loin des ONG anglo-saxonnes, plus visibles et mieux insérées dans les mécanismes internationaux.

Le CESE milite en faveur d'une professionnalisation plus affirmée des ONG dans leur capacité de gestion et d'intervention afin de les mettre à niveau de leurs homologues internationaux avec lesquels elles sont en situation de concurrence vis-à-vis des grands bailleurs. Les méandres des procédures d'appels d'offre et des contrôles financiers requièrent des personnels rompus aux arcanes et aux codes des grandes institutions internationales ainsi que des structures administratives étoffées à la hauteur des exigences. **Notre assemblée considère que l'Etat peut intervenir positivement en encourageant une meilleure reconnaissance des compétences acquises au sein des ONG. Elle approuve, dans ce contexte, les initiatives lancées par l'Agence du service civique et l'association France volontaires en faveur d'une valorisation des engagements volontaires et solidaires à l'international. Par ailleurs, dans les financements octroyés par l'Etat, une partie plus importante devrait être affectée aux actions de structuration et de renforcement des réseaux, à l'appui à la présence dans les instances internationales et au soutien de la formation des personnels mais également à des études et des analyses sur l'action des ONG.**

Étoffer leur mission de plaidoyer

Les enquêtes d'opinion confirment l'attachement des Français à l'aide au développement. Aujourd'hui, ils sont, selon le sondage IPSOS pour l'AFD sur les Français et l'aide au développement présenté par Pascal Canfin le 19 novembre 2012, près de trois sur quatre à estimer que l'aide est utile mais pas suffisante compte tenu des enjeux et 56 % d'entre eux classent la lutte contre la pauvreté comme la première des priorités. Ils rejoignent en cela les autres citoyens européens dont une très forte majorité (85 %, d'après un sondage Eurobaromètre réalisé en juin 2012) juge que l'Union européenne devrait continuer à aider les pays en développement en dépit des difficultés nées de la crise économique. Les actions de solidarité menées par les ONG restent très appréciées d'une large partie de la population qui les classe parmi les acteurs de l'aide au développement les plus légitimes, les plus efficaces et les plus impartiaux.

Mais, les mêmes sondages montrent que 49 % des Français jugent peu efficace l'aide de notre pays aux pays en développement et qu'ils sont 70 % à considérer que la corruption dans les pays en développement nuit à l'efficacité de l'aide. **C'est pourquoi, notre**

assemblée pointe l'importance d'une structuration du plaidoyer des ONG autour de la solidarité internationale et des nouveaux enjeux du développement. Nombreuses sont d'ailleurs les ONG qui ont d'ores et déjà intégré les défis environnementaux globaux, dont le changement climatique et l'érosion de la biodiversité, dans leur stratégie de plaidoyer. Les rapprochements entre les associations et fondations de protection de la nature et de l'environnement et les ONG de solidarité internationale témoignent de cette dynamique. Ces échanges mériteraient d'être renforcés, tant au niveau national, européen qu'international notamment dans la perspective de l'élaboration des objectifs du développement durable d'ici à 2015. De façon plus générale, les stratégies de plaidoyer seront d'autant plus efficaces qu'elles sont menées par des ONG qui ont acquis, grâce à leurs actions de terrain, une reconnaissance par les organisations internationales et leurs pairs.

Un plaidoyer plus audible doit servir, au niveau national, à l'amélioration de l'information du public sur les engagements pris par la communauté internationale en matière d'APD. Il doit également, en réponse aux préoccupations légitimes des Français et selon le principe de redevabilité, rendre compte des efforts entrepris en termes d'efficacité de l'aide, de rigueur dans la gestion des fonds et d'évaluation des réalisations. Et sur l'échiquier international, ce sont des messages plus forts qui sont attendus des ONG dans le but de faire progresser les causes qu'elles défendent. L'objectif, pour elles, est également de gagner en notoriété et ainsi, de participer au rayonnement de l'action de notre pays.

Stabiliser et diversifier les moyens financiers à la disposition des ONG

Les ONG doivent être en mesure de planifier des stratégies de long terme, dont on sait qu'elles sont les plus efficaces. Si la question du volume du financement est un sujet important déjà pris en compte dans la perspective du doublement de l'APD affectée par l'AFD aux ONG, plus déterminante encore est la stabilisation de ces financements. Or, l'Etat n'a su ni accompagner ni soutenir le développement des ONG françaises en menant à leur endroit une politique stable et cohérente. De leur côté, les ONG doivent diversifier leurs sources de financement.

Une programmation pluriannuelle des financements publics

Ceux-ci sont de trois origines : l'aide publique au développement, les dotations des collectivités locales et les cofinancements accordés par l'Union européenne.

Pour ce qui concerne les collectivités locales, ce sont 17,4 M € qui ont été distribués en 2010 aux ONG. Quant à l'Union européenne, au titre des programmes EuropAid, elle a accordé, la même année, 81,3 millions d'euros à 48 ONG en charge de 106 projets, soit géographiques, soit thématiques.

S'agissant de l'APD, son volume total atteignait 9 Md € en 2010 et, selon le Ministère des Affaires étrangères, le montant de l'APD versée aux ONG françaises s'élevait toutes enveloppes confondues à 132 M €. **On ne peut toutefois que déplorer la complexité de lecture des lignes budgétaires destinées aux financements des ONG.** Une des difficultés réside notamment dans l'identification, à l'intérieur des enveloppes de crédits gérées pour l'essentiel par le ministère des Affaires étrangères et européennes et l'AFD, de la part spécifiquement allouée aux ONG. C'est le cas pour le programme d'aide alimentaire programmée, les crédits du FUH, le Fonds de solidarité prioritaire, le Fonds social de

développement (géré par les ambassades) ou encore pour les crédits de subventions mis en œuvre par la direction des opérations de l'AFD de 45 M € en 2011. En revanche, d'autres enveloppes budgétaires sont entièrement dédiées aux ONG, à l'instar de l'enveloppe « initiatives ONG » gérée par la Division pour le partenariat avec les ONG de l'AFD ou des crédits de soutien au volontariat gérés par cette mission.

En outre, à cette absence de prévisibilité et de visibilité, s'ajoutent de trop nombreux retards dans les décaissements qui fragilisent et leurs programmes et la qualité de leurs interventions et des partenariats qu'elles entendent nouer avec les pays aidés. **Plus que de la faiblesse de l'aide financière de l'Etat, les ONG françaises, qui manquent souvent de fonds propres suffisants, pâtissent de l'absence d'un soutien public assumé, cohérent et permanent. Dans cet esprit, notre assemblée serait favorable à l'établissement d'une programmation pluri-annuelle des crédits qui leur sont destinés et à la définition d'un mécanisme de suivi en concertation avec les organisations de solidarité internationale sous forme d'un tableau de bord permettant d'identifier les différentes enveloppes budgétaires.**

Un dispositif fiscal sécurisé pour les dons

Les contributions des particuliers constituent la principale source de financement des ONG. Elles sont encouragées par les politiques volontaristes de défiscalisation menées depuis la loi Aillacon de 2003 et bien qu'il soit difficile de disposer de chiffres précis par manque d'outils statistiques adaptés, elles ont été évaluées à environ 650 M € par l'Inspection générale des finances (IGF). Ces financements privés sont vitaux car ils donnent aux ONG des capacités d'initiatives non liées à des appels d'offre des institutions nationales ou internationales et une grande agilité dans leurs modes d'intervention. Ils sont de plus indispensables pour lancer des programmes et obtenir des financements institutionnels car ceux-ci sont le plus souvent des cofinancements nécessitant un apport en fonds propres.

Les ONG ont par ailleurs entrepris des efforts importants en faveur d'une plus grande transparence et d'un suivi plus régulier de l'utilisation des fonds qui leur sont confiés. Aux contrôles externes des fondations et associations conduits par la Cour des comptes et l'IGAS (Inspection générale des Affaires sociales), s'ajoutent les procédures internes propres aux ONG. De surcroît, un nombre croissant d'associations adhèrent à des organismes indépendants, tels que le Comité de la charte du don en confiance ou l'Institut du développement de l'éthique et de l'action pour la solidarité (IDEAS), qui attestent, à travers des procédures de certification ou de « labellisation », de la conformité de leur action à un certain nombre de bonnes pratiques en termes de gouvernance, de gestion financière et d'efficacité. **Le CESE ne peut que se féliciter de ces améliorations indispensables pour susciter confiance et générosité.**

Mais alors que la crise économique n'avait jusque là pas affecté les ressources des ONG, les analyses du Centre d'Etude et de Recherche sur la Philanthropie (CerPhi) - qui étudie, pour le compte de France-Générosité, l'évolution des collectes de fonds auprès des donateurs privés - montrent qu'elle impacte désormais les bilans des campagnes de financement. L'année 2011 a marqué un arrêt de la croissance des dons reçus par les associations et fondations et si les montants restent dans l'ensemble au même niveau qu'en 2010, c'est grâce au soutien des donateurs fidèles dont les versements ont progressé de 2 %.

Les institutions faisant appel à la générosité et les donateurs s'accommodeent mal de l'instabilité et des incertitudes autour des dispositifs juridiques et fiscaux qui encadrent les dons et la philanthropie. **Le CESE ne peut, dans ce contexte, que se faire l'écho de l'inquiétude que suscite chez nombre d'organisations le risque d'une révision de la réglementation en vigueur, qui viserait en particulier à une réduction des avantages fiscaux sur les dons.** Les donateurs privés peuvent déduire 66 % de leur don du montant de leur impôt dans la limite de 20 % du revenu imposable. Cette déduction peut monter à 75 % dans le cadre de l'Impôt de solidarité sur la fortune (ISF) dans la limite de 50 000 euros. Quant aux entreprises, elles peuvent déduire 60 % de leur don de leur imposition dans la limite de 0,5 % de leur chiffre d'affaire.

Or, c'est sur cette défiscalisation favorable à la philanthropie française que pèsent deux menaces :

- l'une porte sur une réduction de la défiscalisation dans le régime général, ce qui diminuerait proportionnellement la part affectée aux dons pour l'aide au développement ou pour les urgences. **Si le CESE se félicite qu'elle ait été maintenue pour 2013, il exprime avec vigueur sa préoccupation pour la prochaine loi de finances ;**
- l'autre porte sur la restriction du champ d'application de la défiscalisation pour les dons concernant les actions à l'étranger. C'est l'objet d'une instruction fiscale en cours de discussion sur la territorialité des dons. Celle-ci réduirait drastiquement les causes pour lesquelles la défiscalisation est applicable, en concernant pratiquement tous les domaines des OMD. Les conséquences seraient dramatiques pour de très nombreuses ONG et par-delà pour l'aide au développement qu'elles apportent. **Dans l'attente de la mise en place d'outils statistiques adéquats, notre assemblée soutient le principe d'un moratoire de cinq ans avant l'adoption de toute nouvelle mesure, dont on ne peut à ce stade évaluer précisément les conséquences.** Dans l'immédiat, il serait souhaitable que l'effort réalisé par l'Etat via des mesures de défiscalisation puisse être comptabilisé dans l'aide publique qu'il apporte aux ONG.

Le CESE insiste, en outre, sur la nécessaire cohérence des politiques des différentes administrations afin qu'il n'y ait pas de divergences entre la volonté affichée et réitérée à l'occasion des Assises du développement et de la solidarité internationale de voir les ONG être des acteurs importants dans l'aide au développement et les mesures qui pourraient être prochainement prises.

En tout état de cause, notre assemblée se prononce, dans une perspective de plus grande transparence et de meilleure lisibilité des dispositifs, pour **l'édition de règles précises et pérennes**. En effet, toute personne privée intéressée par la mise en place d'un projet de solidarité doit pouvoir **accéder facilement à une information claire et complète sur les règles applicables**.

Le CESE suit enfin avec grand intérêt les travaux lancés par le Commissaire Michel Barnier en vue **de l'élaboration d'un statut de la fondation européenne**. Cette nouvelle structure bénéficierait d'un régime fiscal identique à celui qui s'applique aux fondations nationales d'utilité publique et les donateurs se verront accorder les mêmes avantages fiscaux. **Le CESE y voit, outre un élément favorable à un accroissement de la visibilité et**

de l'attractivité des fondations vis-à-vis des donateurs, une opportunité concrète de réduire les coûts de fonctionnement et l'insécurité juridique auxquels les organisations de solidarité internationale sont confrontées. Il en serait de même pour les associations si le projet de **statut d'association européenne** voyait le jour.

Diversifier les sources de financement

Devant l'ampleur des efforts à faire pour participer au développement des pays les plus pauvres, **il est indispensable d'élargir les sources de financements et de mettre en place des multi-partenariats.** Des voies ont été ouvertes avec les entreprises qui cherchent à s'inscrire dans une démarche de développement durable et de responsabilité sociale. De chaque côté, des efforts de rapprochement doivent être accomplis dans le respect des accords cadres internationaux et des principes directeurs de l'OCDE pour développer une confiance mutuelle aussi bien dans l'objet des financements que dans l'utilisation des fonds. **Il faut réduire les craintes d'instrumentalisation par les uns ou de non professionnalisme des autres en mettant en avant des partenariats réussis.** Des expériences positives ont été développées par le groupe Suez auditionné par notre section des Affaires européennes et internationales. Elles mériteraient d'être mieux connues et faire exemple. La création des fondations d'entreprises participe de cette clarification en séparant les activités entrepreneuriales des activités d'intérêt général. Les fondations françaises sont aussi une source importante de financement et elles deviennent progressivement des acteurs significatifs de l'aide au développement ou dans les opérations d'urgence. Il importe également de se tourner vers des fondations européennes regroupées au sein du Centre Européen des Fondations (EFC) et qui peuvent créer des consortiums afin de financer des projets directement dans des pays du Sud dans lesquels agissent des ONG françaises.

Il est intéressant de noter que la Suède a ouvert un appel d'offre international à destination des ONG de tous les pays pour définir des projets de développement en accord avec la politique d'aide de ce pays.

Le ministère des Affaires étrangères et l'AFD gagneraient aussi à renforcer leurs liens avec les entreprises qui souhaitent contribuer à un objectif de développement, autour de la responsabilité sociale et environnementale, de l'investissement responsable ou de produits d'épargne solidaire par exemple.

Favoriser les partenariats des ONG avec les collectivités territoriales.

Le CESE constate avec satisfaction l'importance croissante des partenariats conclus entre les ONG et les collectivités, de plus en plus actives dans le champ international à travers la coopération décentralisée. Les communes, départements et régions sont devenus des acteurs incontournables du développement et l'on doit se féliciter de la solidité des relations qu'ils ont tissées avec les organisations de solidarité internationale. Dans certains pays ravagés par les guerres ou les catastrophes, la coopération entre ONG et collectivités est d'autant plus pertinente que les communautés locales partenaires pallient souvent des Etats centraux en déliquescence ou sans vraies structures administratives. De nombreux projets sont aussi menés avec efficacité dans les champs de compétences traditionnels des collectivités françaises comme l'accès aux biens essentiels, l'urbanisme, l'administration territoriale ou l'éducation primaire. Bref, ces initiatives tirent leur succès de la proximité des parties prenantes avec les attentes des populations des pays en développement.

La contribution de la coopération décentralisée à la solidarité internationale doit être reconnue et l'approche territoriale doit être davantage valorisée dans les stratégies et les pratiques des ONG. De plus, la France dispose sur ce plan d'un atout majeur à travers ses territoires ultra-marins qui jouent d'ores et déjà un rôle original en matière de coopération régionale au développement.

Approfondir les liens avec les sociétés civiles locales

Les personnalités et responsables d'ONG que la section a auditionnés l'ont unanimement souligné : leurs organisations mettent désormais un soin particulier à associer, dans leurs interventions, les populations et les communautés des pays aidés avec l'idée sous-jacente de tirer le meilleur parti de ce double ancrage. Elles insistent notamment sur les liens durables qu'elles se sont attachées à nouer au fil du temps et privilégient les notions d'appropriation des objectifs et des programmes par leurs partenaires locaux. Les données de l'OCDE montrent que des progrès sont possibles. En effet, le CAD a constaté que les ONG dont le siège se situe dans ses pays membres ont reçu cinq fois plus de fonds que les ONG internationales et les ONG locales des pays en développement prises ensemble.

Sans éluder les difficultés inhérentes à ces rapprochements qui tiennent à la diversité des acteurs locaux autant qu'à la disparité et à la complexité de leurs attentes, **le CESE estime qu'il faut, selon une approche pragmatique, s'engager plus résolument encore dans cette voie.** Dans bien des régions, en particulier dans les pays de la rive Sud de la Méditerranée, les sociétés civiles font montre d'une grande vitalité. Il faut s'en saisir pour aider celles qui le souhaitent à se structurer, à développer des pratiques solidaires et à renforcer leur autonomie.

Les propos de M. Jean-Louis Viélajus rendent parfaitement compte de l'existence de marges de progression. Devant la section des Affaires européennes et internationales, il indiquait : « Notre rôle institutionnel, en tant qu'ONG, est de renforcer les acteurs du Sud. Nous avons des projets, mais, au delà de ces projets concrets - un puits, un dispensaire, une école... - la question qui est posée est de savoir comment, à travers eux, les acteurs du Sud sont renforcés dans leurs compétences pour mettre en place ces services de base et comme acteurs reconnus pouvant entrer dans le dialogue politique au niveau de leur Etat ».

Dans ce contexte, **notre assemblée met l'accent sur les initiatives construites autour des objectifs de reconnaissance, de responsabilisation des acteurs locaux et de raffermissement de leurs capacités aussi bien opérationnelles qu'économiques.** Dans ce sillage, les micro-projets montés en lien avec la société civile et les populations locales, dans les domaines de l'agriculture vivrière, de l'artisanat, de la formation ou du micro-crédit, et qui **ont en commun de viser l'autonomie des partenaires du Sud**, font écho à ces préoccupations. Le CESE partage l'analyse de M. Bernard Pinaud, délégué général du CCFD-Terre solidaire (Comité catholique contre la faim et pour le développement-Terre solidaire), qui, devant la section, a expliqué que, du point de vue de son organisation, l'acquisition par les acteurs du Sud de la capacité à présenter et porter eux-mêmes leurs projets devant les grands bailleurs de fonds devait être considérée comme l'indicateur d'un partenariat réussi.

Encourager les partenariats multi-acteurs

Si cet avis a pour objet le renforcement des capacités d'intervention des ONG françaises, il ne saurait, en aucun cas, laisser penser que les ONG sont les seuls acteurs agissant dans le champ du développement et de la solidarité internationale.

Dans cet esprit, **notre assemblée plaide pour une vision ouverte des partenariats. Ce n'est pas seulement avec leurs homologues, mais aussi avec les organisations syndicales, les entreprises, les coopératives, les organisations paysannes et artisanales des pays récipiendaires que les ONG françaises doivent fortifier leurs liens.** Dans cette perspective, le CESE reprend à son compte l'initiative formulée dans le cadre du chantier I des Assises suggérant la mise en place de commissions nationales ouvertes à tous les acteurs non gouvernementaux du Sud.

Il convient de faciliter les échanges et plus globalement, l'organisation du débat social entre les acteurs locaux. Les politiques de coopération mises en œuvre par les organisations syndicales dans les pays en développement avec pour objectif l'aide à l'émergence d'organisations syndicales, la promotion du dialogue social, la formation et le renforcement des droits des travailleurs méritent d'être soulignées. Ainsi, dans le cadre de son réseau syndical de coopération au développement, créé en 2008, la Confédération syndicale internationale (CSI) multiplie les actions de solidarité avec ses partenaires du Sud : consolidation des capacités, apprentissage du dialogue social en vue de la négociation de conventions collectives, mise en œuvre du principe du travail décent et institution d'une protection sociale universelle au sens de la Convention 102 de l'Organisation internationale du travail (OIT) adoptée en juin 2012. Et, dans le cadre d'Action Mondiale Contre la Pauvreté, les organisations syndicales françaises œuvrent conjointement avec des ONG à la définition des objectifs de développement appelés à entrer en vigueur en 2016.

Il convient également d'encourager, dans le but de promouvoir les échanges entre les paysans du Sud et ceux du Nord, les partenariats mis en place par les syndicats agricoles, à l'image de l'organisation « Agriculteurs français développement international » (AFDI). Notre assemblée appuie sans réserve leurs objectifs qui visent à la fois à accompagner le développement et l'organisation collective des paysans et à sensibiliser les opinions des pays développés aux problématiques agricoles des pays du Sud.

De la même façon, **le CESE encourage les initiatives conduites par le réseau français des chambres de métiers et de l'artisanat dans les pays africains francophones en faveur de l'amélioration des compétences et savoirs-faire des artisans locaux et de la structuration d'une offre de services d'appui permettant d'assurer leur pérennité et leur développement.** Le montage de missions de compagnonnage autour d'un métier ou d'une filière et l'élaboration de plans d'action destinés à consolider la capacité des corps intermédiaires locaux (chambres consulaires, organisations professionnelles...) et à apporter à leurs ressortissants des services lui paraissent particulièrement adaptés à une approche partenariale du développement.

*
* * *

Le CESE n'a probablement pas été exhaustif. Avec cet avis, il n'avait d'autre ambition que d'ouvrir des pistes d'avenir pour aider les ONG à être reconnues comme des acteurs importants engagés et imaginatifs, ayant des capacités d'intervention et de réflexion dans l'ensemble de la sphère nationale et internationale de l'aide au développement.

Déclaration des groupes

Agriculture

Le groupe de l'agriculture souhaite pleinement renforcer l'influence des ONG. Cela passe, effectivement, par une coordination des actions de développement menées par les différents ministères mais aussi par un encouragement des synergies et une professionnalisation des ONG.

Nous l'observons dans le secteur agricole : si une petite ONG peut conduire avec efficacité des microprojets, l'éparpillement des structures françaises ne leur permet pas d'exercer une véritable influence sur les questions de développement. Une influence de la France est pourtant essentielle dans ce domaine pour inciter à la mise en place de politiques agricoles efficientes, organisées par grandes régions mondiales, à l'image de la Politique agricole commune.

Les organisations professionnelles agricoles sont à l'origine de plusieurs structures qui font un travail formidable. Elles sont tout à fait essentielles tant la question agricole et alimentaire est le point de départ du développement économique et de la lutte contre la pauvreté.

Ces ONG agricoles, composées de personnels compétents et connaisseurs du terrain, permettent, non seulement, d'aider les populations locales mais aussi d'informer les agriculteurs français de la réalité agricole des pays en développement.

Ainsi, FERT et Agropol sont des associations de coopération internationale pour le développement agricole des pays en développement. Elles ont pour objet de contribuer à créer les conditions permettant aux agriculteurs d'améliorer leurs conditions de vie et de travail et d'assurer la sécurité alimentaire de leur pays. La Fondation Farm diffuse des savoirs et des savoir-faire auprès des agriculteurs des pays du sud afin de développer de nouveaux systèmes d'organisation et de nouvelles techniques.

Enfin, les actions menées par Agriculteurs français développement international (AFDI), sont également particulièrement intéressantes. Les militants de ce réseau, implanté dans nos régions et nos départements, s'investissent dans des projets de développement en se basant sur une logique commune : permettre aux paysans de pays du Sud de prendre leur développement en main en s'appuyant sur la solidarité locale. Très concrètement, les agriculteurs français accueillent sur leurs exploitations des agriculteurs du sud et sont, à leur tour, reçus par des agriculteurs du sud. Cet accueil croisé est une démarche très forte pour le respect mutuel entre paysans et le renforcement de la capacité de plus de 70 organisations paysannes. C'est une composante importante des actions de développement d'AFDI.

En agriculture, comme dans d'autres secteurs, les ONG ont un double rôle : aider localement des populations et éclairer et sensibiliser l'ensemble de nos concitoyens.

Le groupe de l'agriculture s'est prononcé en faveur de l'avis.

Artisanat

L'aide publique au développement s'inscrit, depuis une quinzaine d'année, dans un paysage marqué par de fortes mutations, avec, d'une part, la modification des grands équilibres mondiaux et, d'autre part, l'apparition d'une multiplicité d'acteurs privés et de bailleurs multilatéraux au niveau international.

Dans ce paysage devenu complexe, il est nécessaire de s'interroger sur l'efficacité, l'impact et la visibilité de notre politique de développement et en particulier, sur la place et le rôle des ONG françaises.

L'efficacité de l'aide française au développement passe tout d'abord par un renforcement des partenariats entre les acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux. En effet, ces derniers ont fait la preuve de l'utilité de leurs actions sur le terrain, tout en contribuant au rayonnement de la France à l'étranger dans de nombreux domaines : humanitaire, santé, éducation, mais aussi commercial ou diplomatique.

C'est pourquoi il est nécessaire que le gouvernement associe l'ensemble de ces acteurs à la définition comme à la mise en œuvre des orientations stratégiques. Le groupe de l'artisanat approuve donc la proposition de l'avis d'institutionnaliser cette concertation et de faciliter cette collaboration à travers un pilotage mieux coordonné de l'aide au développement.

Les partenariats sont également un élément clé de l'optimisation de la politique française de coopération, car les démarches des acteurs non gouvernementaux (ONG, syndicats, organisations professionnelles, réseaux consulaires) sont conduites le plus souvent avec les sociétés civiles locales, favorisant ainsi l'efficacité des actions sur le moyen et long terme. À titre d'exemple, le réseau français des chambres de métiers et de l'artisanat est engagé depuis une dizaine d'années en Afrique sub-saharienne, aux côtés de ses partenaires locaux, pour faire de l'artisanat un levier de développement dans leurs pays.

Cette démarche répond à un double objectif : le renforcement des compétences et savoir-faire des artisans locaux et la structuration d'une offre de services permettant d'assurer leur pérennité et leur développement. L'enjeu de la constitution de services d'appui aux entreprises est en effet fondamental : afin, non seulement, de sensibiliser les petites entreprises locales sur l'intérêt de se fédérer et d'améliorer ainsi leur accès aux marchés, mais aussi de les aider à surmonter des problématiques économiques et institutionnelles, en s'appuyant sur des structures de représentation.

De telles démarches méritent, comme le souligne l'avis, d'être encouragées car elles participent, non pas d'une volonté d'assistanat, mais bien d'un souci de coopération et d'accompagnement dont les résultats escomptés sont prometteurs pour le développement économique et social des pays concernés.

Pour renforcer l'efficacité de notre politique de développement, il convient, par ailleurs, d'améliorer la visibilité de nos actions et d'en mesurer les impacts. L'avis identifie un certain nombre de pistes destinées à accroître le rôle des ONG françaises, pour leur permettre de mieux rivaliser avec leurs homologues anglosaxonnnes auprès des instances internationales.

Pour le groupe de l'artisanat, le renforcement du travail en réseau, comme des actions de communication, doivent être des objectifs pour l'ensemble des acteurs privés et publics participant à l'aide au développement. Il ne peut en résulter qu'un effet de levier positif, tant sur l'impact de nos actions pour les pays concernés, que sur l'influence de la France à l'étranger.

Mais cela supposera une amélioration des outils d'évaluation et une clarification des priorités de la politique d'aide au développement ; cela répondrait en outre aux attentes de transparence et d'efficience à l'égard des efforts consentis en ce domaine.

Tout en regrettant que la réflexion n'ait pas été davantage élargie au rôle des divers acteurs de la société civile en matière d'aide au développement, le groupe de l'artisanat a voté cet avis.

Associations

En France, plusieurs milliers d'associations agissent dans le champ de la solidarité internationale. À travers elles, des dizaines de milliers de citoyennes et de citoyens s'engagent pour lutter contre la pauvreté et les inégalités au niveau mondial. Cette dimension citoyenne de l'engagement en faveur de la solidarité et du développement est sans doute une particularité française dans le paysage mondial de l'aide au développement.

Dans les années 1980, les « urgentistes » sans frontières ont fait émerger la solidarité internationale sur le devant de la scène associative française. Depuis, l'urgence a laissé place à une logique plus pérenne d'aide au développement via la mise en capacité des sociétés civiles des pays moins avancés et la prise en compte des enjeux climatiques et environnementaux. Les ONG françaises se sont plus ou moins bien adaptées à ce changement de paradigme. En effet, s'inscrire dans la durée exige un « poids » plus important afin que les investissements réalisés créent un véritable effet levier dans les pays du Sud.

En parallèle des Assises du développement, l'avis - élaboré en concertation avec la coordination des associations de solidarité internationales - réinterroge leur place et leur rôle dans les politiques nationales et internationales d'aide au développement. Le souhait de chacun est de voir les ONG françaises gagner en influence, malgré l'émergence d'ONG et de fondations anglo-saxonnes dont les budgets et les actions les situent d'emblée comme des interlocutrices incontournables des principales organisations internationales compétentes.

Le groupe des associations soutient les préconisations visant à renforcer les ONG françaises qui le souhaitent à peser davantage sur l'agenda international du développement. En ce sens, l'attention portée à la mise en réseau des associations de solidarité internationale est indispensable. Notre groupe est donc favorable à ce que l'État consacre davantage de moyens aux actions de renforcement des réseaux associatifs de solidarité internationale et qu'il appuie la présence des ONG françaises dans les instances internationales.

L'influence internationale des ONG françaises nécessite également qu'elles soient rassurées sur leurs perspectives financières. Deux chantiers majeurs doivent être conclus : la généralisation de la programmation pluriannuelle des financements publics et la sécurisation de la fiscalité applicable aux dons. Le groupe des associations est en parfait accord avec l'avis sur ce point.

Enfin, sur ce champ de l'action gouvernementale, comme sur d'autres, les associations doivent être mieux entendues dans une logique de co-construction des politiques publiques. Les préconisations vont dans le bon sens et le groupe des associations a voté l'avis.

CFDT

Les travaux de la section des affaires européennes et internationales sur cet avis visant à renforcer les ONG françaises ont été contraints par un calendrier très resserré.

Bien qu'il ne s'agisse pas d'une saisine gouvernementale, le rapporteur a dû répondre à la nécessité de présenter cet avis avant la tenue, en mars 2013, des Assises du développement et de la solidarité internationale.

Ces Assises nationales s'inscrivent elles-mêmes dans la préparation de la position du Conseil européen de mai prochain, relatif à l'agenda de développement durable après 2015. Ces objectifs seront définis par l'ONU.

Ces conditions n'ont permis d'appréhender qu'un segment étroit de la politique française de développement qui aurait mérité une analyse plus étendue.

La fragmentation du réseau français des ONG est un frein à leur action et à leur visibilité sur la scène internationale.

Pour la CFDT, cette fragilité est amplifiée par des faiblesses de la politique publique de développement et de la coopération, faiblesse relevée par des rapports récents de la Cour des comptes et du Sénat :

- faiblesse du pilotage de la politique publique de développement : trop d'acteurs sans cohérence et concertation et une forte concurrence entre le ministère des Affaires étrangères et le ministère des Finances ;
- faiblesse dans l'allocation des moyens du fait d'absence d'arbitrage stratégique ;
- faiblesse de l'évaluation globale de la politique publique de développement.

Ainsi, la CFDT soutient-elle la préconisation de renforcer le rôle du ministre du Développement : la création d'un ministère de plein exercice permettrait de réduire la redondance de certaines responsabilités entre les différentes administrations centrales d'une part, et, d'autre part, entre administrations et opérateurs, au premier rang desquelles les ONG.

De même, les propositions formulées afin de stabiliser et diversifier les moyens financiers à la disposition des ONG nous conviennent.

Enfin, pour la CFDT, il est indispensable d'encourager les partenariats entre tous les acteurs du développement : ONG, collectivités territoriales, organisations paysannes et artisanales, fondations d'entreprises et les syndicats qui participent activement à la solidarité et au développement dans le cadre de la Confédération syndicale internationale. Cependant, nous regrettons que le calendrier contraint des travaux n'ait pas permis de s'intéresser davantage à tous ces acteurs du développement ni à la politique publique en la matière.

Pour ces raisons, la CFDT s'est abstenue.

CFE-CGC

Les ONG, organisations non gouvernementales, sont les acteurs du développement. Les ONG remplissent des missions d'urgence ou de plus long terme dans différents domaines. Cette diversité, cette liberté d'action, permettent de faire émerger des problématiques et de les traiter.

À ce titre, le groupe de la CFE-CGC estime contre productif que l'État définisse le rôle que les ONG ont à jouer ou les domaines dans lesquels elles ont à intervenir. Pour la CFE-CGC, cette souplesse est une richesse qui ne doit pas être institutionnalisée !

Il est normal que les pouvoirs publics consultent les ONG car leurs expertises permettent de mieux définir les objectifs stratégiques de politique de développement.

Associer, dans ce cadre, les acteurs de la société civile est pour nous une démarche efficace et constructive.

Cependant, chacun des acteurs doit être entendu et consulté en fonction de sa représentativité. Les organisations syndicales font la preuve de leur légitimité à travers les élections professionnelles. Cela leur permet d'être entendues sur tous les sujets qui vont de l'entrée sur le marché du travail jusqu'à la retraite. Ce n'est pas le cas des ONG qui représentent des intérêts plus spécifiques. La consultation des ONG doit donc se faire sur des sujets précis, d'expertise.

Le groupe de la CFE-CGC soutient ainsi la proposition de partenariat entre les ONG et les organisations syndicales en respectant le rôle de chacun.

Les ONG fonctionnent avec des aides publiques. L'objet de l'intervention des ONG doit être justifié et les actions évaluées, cela est encore plus nécessaire lorsque les aides ont vocation à être pérennes.

Enfin, nous soutenons la préconisation encourageant une meilleure reconnaissance des compétences acquises au sein des ONG. La CFECGC défend la valorisation des compétences acquises dans le domaine associatif ou syndical. En effet, l'aide au développement reste un défi toujours plus grand et il faut susciter l'envie et l'intérêt de l'engagement. Cela suppose qu'il soit reconnu et valorisé dans le parcours professionnel.

C'est pour cela que la CFE-CGC propose, depuis presqu'un an maintenant, la création d'une fondation reconnue d'utilité publique : la fondation de l'engagement citoyen, afin de travailler de concert entre organisations syndicales de salariés, organisations syndicales représentant le patronat, les associations et les partis politiques. Sur la base du volontariat et en faisant appel à des levées de fonds privés, nous pourrions travailler de concert sur un triptyque :

- Donner envie de s'engager pour le collectif.
- Permettre à ces femmes et ces hommes qui s'engagent d'avoir un parcours professionnel comme ils l'auraient eu en entreprise.
- Préparer la reconversion pour que les mandats ne durent qu'un temps avant de revenir sur des activités plus classiques tout en valorisant les compétences acquises.

Le groupe CFE-CGC a voté cet avis.

CFTC

Le thème de la saisine, renforcer le rôle des ONG, s'inscrit dans les préoccupations du groupe de la CFTC : le monde associatif doit pouvoir jouer un rôle réel et reconnu pour conforter les démocraties et permettre la subsidiarité. L'existence de corps intermédiaires permet effectivement aux personnes d'agir et d'être représentées collectivement. Ils évitent l'hypertrahie et l'omnipotence de l'état qui peuvent devenir une menace même pour la démocratie. Il convient donc de soutenir les ONG, lorsqu'elles sont dans leur champ d'action.

De plus, et c'est l'objet de cette saisine, les ONG peuvent dans certains cas jouer un rôle majeur. Des événements comme les catastrophes naturelles, les guerres, les famines l'ont démontré. Elles interviennent de façon opérationnelle pour l'aide aux populations en difficulté lorsque les organisations gouvernementales sont dépassées. Avec les limites soulignées par le rapporteur.

Elles peuvent intervenir dans des pays gangrénés par la corruption où les aides se perdraient comme l'eau dans le sable. Certaines ont pour vocation d'aider à réduire cette corruption.

Les ONG permettent aussi de mettre en œuvre des expertises techniques qui peuvent faire défaut localement avec un transfert de savoir irremplaçable.

La CFTC approuve la proposition de renforcer leur rôle de plaidoyer. En effet, si les ONG ne dénoncent pas, aux côtés d'autres acteurs, les exactions contre l'homme, la démocratie ou l'environnement, qui le fera ? C'est la raison pour laquelle des dictatures comme la Chine, la Corée du nord et tant d'autres en refusent l'existence.

Notre groupe approuve également la consolidation des partenariats locaux qui sont indispensables. Car « faire à la place » peut se justifier en cas de défaillance, mais apprendre aux acteurs locaux « à faire eux-mêmes » est bien le moyen le plus positif et porteur d'avenir.

S'agissant des ONG françaises, l'atteinte d'une taille critique pour être au niveau des ONG internationales poserait le problème des motivations et valeurs qui fondent l'action de l'ONG. En effet, ce regroupement, en fondant les ONG dans une structure beaucoup plus grande, pourrait réduire leur capacité de s'exprimer et l'originalité qui fait l'utilité ou la force de certaines organisations. Le vrai défi pour conserver la richesse du pluralisme est de voir comment travailler ensemble pour faire jouer les synergies en permettant l'existence et la complémentarité des différents mouvements.

Sur le financement, la CFTC approuve la pérennisation des finances des ONG mais elle insiste également sur l'importance de la transparence financière concernant les ressources et les salaires des dirigeants. La transparence s'impose aussi dans la gouvernance démocratique de ces ONG, ne serait-ce que pour enlever toute ambiguïté sur les véritables motivations de leurs orientations d'action. La transparence financière à l'échelle mondiale, à défaut d'être simple, serait une vraie réponse.

Le groupe de la CFTC a approuvé cet avis et l'a voté.

CGT

La CGT partage le constat sur la situation des ONG françaises, mais pas les préconisations de l'avis.

M. Viélagus, président de Coordination-Sud, soulignait dans son audition que l'action internationale des ONG françaises est bien plus lisible maintenant qu'il y a dix ans. En conséquence, les aides ne doivent pas se concentrer sur les seules grandes ONG. Bien au contraire, il faut veiller à ce que la solidarité internationale soit multiforme et multi-acteurs, ce que prône aussi la déclaration de la conférence de Rio+ 20.

L'avis relègue pratiquement les projets au second plan au profit de la communication à déployer pour obtenir ces aides. Mais cette course aux dons effrénée va pénaliser fortement les petites ONG associatives, dont l'utilité et l'efficacité ne sont pourtant pas à démontrer et qui souvent s'appuient sur un engagement bénévole, militant et citoyen.

L'avis met aussi en avant les partenariats avec les entreprises et les fondations comme une source importante de financement qu'il faudrait même accentuer. Or, de nombreux acteurs de la coopération au développement en pointent les risques : *quid* de l'indépendance de décision des ONG sur la finalité de l'action, sans transparence financière ni contrôle ? Il faut plutôt s'orienter vers de véritables partenariats stratégiques mondiaux qui pourraient mieux réguler les politiques de développement et les mettre davantage en cohérence. C'est ce qu'appelle de ses vœux l'OMD 8.

L'avis relègue les Organisations de la société civile (OSC) à la fin du texte. Pour Action mondiale contre la pauvreté, elles regroupent pourtant les ONG, les associations et les organisations syndicales. Dans le cadre de la préparation des Assises nationales du développement et de la solidarité internationale, les OSC occupent une place prépondérante, chacune avec sa spécificité.

L'avis n'aborde pas le paradoxe que pointe AMCP dans son socle commun de principes : les pays dominants contribuent à la pauvreté mondiale, tout en étant financeurs de l'aide au développement.

Enfin, l'avis n'évoque pas non plus la souveraineté des états récipiendaires des aides. À l'heure actuelle, ce sont les pays donateurs qui définissent les priorités de la coopération au développement et imposent des conditionnalités, alors qu'ils sont loin de respecter leur engagement de 0,7 % du PIB.

Autant d'aspects à remettre en cause pour que l'aide au développement atteigne enfin son objectif : faire que les pays récipiendaires n'en aient plus besoin.

Bien que certaines de ses propositions aient été retenues, la CGT considère que trop de points de désaccord subsistent et n'approuve pas la stratégie proposée de professionnalisation des ONG au nom d'une concurrence internationale vis-à-vis des bailleurs de fonds.

En conséquence, la CGT a voté contre.

CGT-FO

L'avis nous rappelle une fois de plus quels sont les enjeux du développement pour les centaines de millions de personnes vivant dans la pauvreté et l'insalubrité. Aujourd'hui, les pays les plus développés ne sont pas épargnés. Force est de constater que l'impact de la croissance économique et malheureusement, des crises économiques, est le plus significatif. C'est pourquoi, il ne sera possible de sortir de la pauvreté que par une révision radicale des politiques économiques, commerciales, budgétaires et monétaires, à l'échelle mondiale comme au niveau des États. Il est aussi nécessaire en parallèle de lutter contre l'insuffisance ou l'absence d'État de droit et de démocratie.

Tel est d'ailleurs le sens des avis adoptés par notre assemblée ces derniers mois concernant le G20 ou encore RIO+ 20. L'aide au développement, indispensable comme facteur de redistribution des richesses, en serait d'autant plus efficace. C'est dans ce contexte que les organisations de solidarité internationale, les ONG mais aussi les organisations syndicales, qui sont organisées solidairement et de très longue date sur le plan international, remplissent un rôle qui doit être pris en considération à travers des politiques globales et nationales.

Pour FO, l'intérêt premier de l'avis est de mettre en lumière la réalité du monde des ONG et, en particulier, de leurs modes d'organisation et de leurs pratiques. L'avis insiste en particulier sur la pression des grandes ONG et fondations anglo-saxonnes et l'émergence d'acteurs provenant d'autres régions et d'autres cultures dans le paysage associatif. La connaissance de cette réalité nouvelle est nécessaire tant pour les pouvoirs publics que pour les citoyens régulièrement sollicités comme donateurs par des campagnes de communication toujours plus élaborées.

Dans ce contexte, FO estime important, comme le préconise l'avis, que l'État soit exemplaire en matière d'aide publique au développement. Dans un souci d'efficacité et de promotion des valeurs de solidarité, de démocratie, de respect des droits de l'homme et de l'État de droit, la France doit favoriser la coordination de son action, celle de son administration et de ses services, avec celle des ONG, tout en appuyant le renforcement de leur présence à l'échelle internationale. FO a plaidé déjà de longue date en ce sens pour ce qui concerne l'action des organisations syndicales en matière de coopération internationale.

À côté des diverses propositions de l'avis, celle consistant à recréer une instance de concertation opérationnelle est, sans doute, indispensable.

Que les acteurs des politiques de développement, l'État et les ONG, lorsque ces dernières font appel aux financements ou à l'appui des pouvoirs publics, soient redéposables des moyens publics mis en œuvre sous leur responsabilité, ne s'oppose pas à ce que l'action publique respecte la liberté associative telle que définie par la loi de 1901, dont relèvent les ONG en France, pas plus qu'au respect de la liberté syndicale.

Le groupe FO a voté en faveur de l'avis.

Coopération

La notoriété de quelques grandes organisations françaises de solidarité internationale ne rend pas compte de la grande diversité de structures et d'approches.

Le terme « ONG » donne d'ailleurs lieu à de nombreuses interprétations. Il n'existe, en effet, aucune base juridique (et, *a fortiori*, aucun organisme d'enregistrement des ONG) qui permette de dire si telle organisation est, ou non, une ONG. Ainsi, le nombre exact d'organisations de solidarité internationale en France n'est pas recensé. Il faut donc encore progresser pour une meilleure connaissance de ce secteur.

Les politiques de soutien à ces associations, *via* notamment la fiscalité, doivent être stabilisées tout en s'accompagnant bien sûr d'obligations de transparence dans la gouvernance et l'usage des fonds. Par ailleurs, une meilleure coordination sur le terrain entre acteurs multiples, voire concurrents, est à rechercher.

Ce qui fait l'une des richesses du secteur réside dans la diversité des approches, qui offre une série de démarches très complémentaires. Les démarches de type « urgence » sont au service des populations en situation de détresse, sans se substituer à l'action diplomatique et la politique étrangère des États. Se développent de plus en plus les actions d'appui à l'émergence d'organisations locales à même de gérer et mettre en œuvre les actions de terrain. La coopération se retrouve pleinement dans cette approche et dans la nécessité d'encourager des partenariats multi acteurs.

En effet, les exemples de projets de développement impliquant les coopératives ne manquent pas. L'année internationale de la coopération 2012, décrétée par l'ONU, fut l'occasion de souligner le rôle que les coopératives jouent dans le développement des pays les plus défavorisés. Dans le secteur agricole, des coopératives en lien avec l'Afdi (Agriculteurs français développement international) sont engagées dans des actions pour le développement agricole au sein des pays du Sud. Ce qui est attendu, sur place, n'est pas tant constitué de moyens financiers que d'assistance technique et de savoir-faire.

Les coopératives représentent un milliard de membres à travers le monde : elles participent à l'apprentissage de la démocratie et permettent aux hommes qui s'y impliquent de construire leur avenir et d'être co-acteurs d'un projet économique, comme l'a rappelé l'OIT. Elles sont ainsi spécifiquement porteuses de la responsabilité sociale de l'entreprise.

Le groupe de la coopération a voté en faveur de l'avis.

Entreprises

Les enjeux en matière de développement sont gigantesques. Ils ont pour principale vocation de lutter contre la grande pauvreté et les inégalités, qui sont elles-mêmes sources de l'instabilité du monde. Nous sommes encore très loin de la réalisation des huit objectifs du millénaire auxquels nous avons souvent rappelé notre attachement. Il est donc très important que tous les acteurs puissent œuvrer en faveur du développement.

Comme on a pu le noter durant les travaux de la section, certaines entreprises sont elles-mêmes extrêmement impliquées dans ce défi. Cependant, les acteurs majeurs du développement demeurent les Organisations non gouvernementales, et il est indéniable que dans le paysage international, les ONG françaises doivent s'adapter.

Les organisations françaises se sont, pour beaucoup, orientées vers le traitement des situations d'urgence, et souvent avec succès. Aujourd'hui, elles doivent également chercher à être présentes sur le « post urgence » et sur le développement. Or, nous assistons depuis plusieurs années à une progression fulgurante des grandes ONG anglo-saxonnes qui sont davantage orientées vers le plaidoyer et ce sont souvent ces dernières qui sont les plus présentes dans les instances internationales.

Pourtant, par leur connaissance du terrain, les ONG françaises ont un grand rôle à jouer mais elles sont parfois desservies par leur multiplicité et par leur petite taille. C'est pourquoi, le groupe des entreprises soutient les propositions contenues dans l'avis qui nous est présenté aujourd'hui, qu'il s'agisse :

- d'améliorer la transparence et la lisibilité du dispositif institutionnel ;
- de favoriser les synergies et les partenariats avec les collectivités locales ;
- ou de développer la professionnalisation des acteurs. Même si certains d'entre nous se sont effrayés du terme, c'est bien par une plus grande professionnalisation que l'efficacité progressera.

De même, nous soutenons le rapporteur quand il met l'accent sur l'importance d'une véritable structuration du plaidoyer des ONG, autour de la solidarité internationale et des nouveaux enjeux du développement, incluant le changement climatique et l'érosion de la biodiversité.

Nous tenons à insister sur la nécessité de ne pas accroître les financements, de demander aux ONG de rendre compte de leurs actions, mais comme le propose le rapporteur, de privilégier les réaffectations, de proposer des stratégies à long terme par une programmation pluriannuelle des financements publics, de mettre en cohérence les politiques des différentes administrations et de définir des mécanismes de suivi.

Pour toutes ces raisons, le groupe des entreprises a voté l'avis.

Environnement et nature

Alors que se tiennent depuis plusieurs semaines les Assises du développement et de la solidarité internationale, cet avis représente une bonne occasion pour le CESE de délivrer quelques messages forts à destination du gouvernement. Les ONG de solidarité internationale françaises ont, en effet, un savoir-faire, des compétences et une exigence qu'il convient aujourd'hui de mieux valoriser sur la scène internationale.

Le contexte international dans lequel évoluent aujourd'hui ces ONG a profondément changé. Face aux nouveaux défis de la solidarité internationale, l'avis insiste à juste titre sur les moyens financiers devant permettre de renforcer la professionnalisation et la structuration associative. Il est peut-être trop discret, en revanche, sur les enjeux des nouveaux moyens et compétences humaines. L'efficacité d'une action associative ne se mesure pas uniquement en nombre d'euros ou de dollars investis.

Notre groupe regrette que le défi environnemental et les nouvelles implications qu'il induit pour les ONG de solidarité internationale, ne soient pas pleinement pris en compte dans l'avis. À l'occasion de la Conférence de Rio+20, les chefs d'État et de gouvernement ont d'ailleurs acté la création d'ici 2015 d'objectifs du développement durable, censés remplacer les objectifs du millénaire pour le développement. Ce type de décision gomme peu à peu les frontières séparant le domaine du développement et de la solidarité internationale et celui de la protection de la nature et de l'environnement. Les graves conséquences du changement climatique et de l'érosion de la biodiversité sur la pauvreté et les inégalités sociales ont été pointées dans des récents avis de notre assemblée. Cette nouvelle donne engage clairement les ONG de solidarité internationale à modifier en profondeur leurs modalités d'intervention mais aussi le plaidoyer qu'elles portent auprès des pouvoirs publics et des institutions internationales.

L'émergence d'associations locales dans de nombreux pays du sud modifie le champ d'intervention des ONG françaises en matière de solidarité internationale. Il ne s'agit plus uniquement pour elles d'intervenir dans un pays, mais d'accompagner ces nouveaux acteurs de la société civile dans ce pays, en renforçant leurs capacités d'action et en appuyant leur montée en puissance. Dans l'avis, ce soutien aux ONG de développement aurait mérité d'être replacé dans une perspective élargie. Trois points en particulier ont été insuffisamment approfondis : d'abord, les liens entre ONG de développement et politique étrangère de la France ; ensuite, l'intérêt de peser davantage dans le rapport de force international avec les ONG dont le centre de direction est en dehors de la France ; enfin, les questions d'ingérence et de gouvernance des territoires.

Malgré les réserves exprimées, le groupe environnement et nature partage les propositions structurantes de cet avis et a voté majoritairement pour.

Mutualité

À un mois de la clôture des Assises du développement et de la solidarité internationale pilotées par Pascal Canfin, ministre délégué auprès du ministre des Affaires étrangères, chargé du développement, le CESE a choisi d'apporter sa contribution au débat à travers cet avis sur le renforcement des ONG françaises.

Dans ce contexte, la clarification de la stratégie de coopération française est une condition indispensable pour renforcer le rôle et l'efficacité des ONG pour le développement international.

Le groupe de la mutualité, comme l'avis, déplore le manque de visibilité de la politique de coopération française. Ainsi, dans le domaine de la santé, plusieurs ministères sont en charge de la coopération en santé : ministère des Affaires étrangères, ministère des Affaires sociales, délégation des affaires européennes et internationales... De ce fait, les acteurs de la société civile, dont les mutuelles, inscrits dans une stratégie de coopération, éprouvent de grandes difficultés à comprendre la stratégie française de développement et à s'insérer dans un cadre d'actions. Un regroupement des acteurs français par pôle permettrait déjà de développer un système de coopération plus efficace.

Ce manque de lisibilité a des répercussions graves sur l'efficacité de l'aide qui apparaît dispersée et peu coordonnée.

De ce fait, le groupe de la mutualité estime que l'État doit jouer un rôle d'impulsion et de facilitation ; il plaide, comme l'avis, « pour un pilotage fort assuré par le ministre en charge de la coopération ».

Par ailleurs, les critiques sur l'organisation de l'aide française au développement sont de plus en plus sévères. Après le rapport de la Cour des comptes, une étude indépendante, remise au gouvernement en décembre, dénonce l'absence d'une « véritable autorité politique », de centres de décision « dispersés » et « une coordination peu opérante ».

Les ONG constituent une force vive efficace et innovante qui participe pleinement à la visibilité de la présence française sur le terrain, mais elles ne sont pas les seules à agir dans le champ du développement et de la solidarité internationale.

Aussi, comme l'avis le souligne, le groupe de la mutualité prône-t-il une ouverture du dialogue et des partenariats à l'ensemble des acteurs de la société civile, comme cela se fait notamment chez nos voisins européens, et en particulier à travers l'agence de coopération technique en Allemagne ou le système de coopération britannique. Dans ces deux cas, l'existence d'une structure unique favorise la mobilisation et le développement d'actions concertées. Dans ce cadre, la compétence santé est réunie au sein d'une structure unique capable de mobiliser à la fois l'expertise, les réponses d'appels à projet, la formation, l'assistance terrain à tout moment et tant sur les aspects bilatéraux que multilatéraux.

Ainsi, et dans un objectif global de rénovation de la politique française d'aide au développement, le groupe de la mutualité partage les recommandations de l'avis du CESE pour le renforcement des ONG françaises et a voté en sa faveur.

Organisations étudiantes et mouvements de jeunesse

L'avis présenté aujourd'hui s'inscrit dans le cadre des Assises du développement et de la solidarité internationale, dont l'objet est de permettre à l'ensemble des acteurs du développement de débattre de la politique de solidarité internationale que nous souhaitons pour la France. À cet égard, notre assemblée a toute légitimité pour y contribuer et notre groupe se satisfait que le CESE se soit saisi de cet enjeu.

Toutefois, notre groupe n'adhère pas au positionnement global de l'avis.

Si nous estimons que la clarification par l'État de la relation qu'il entend avoir avec les ONG est une recommandation légitime, la clarification par l'État du rôle qu'il attend des ONG, tel que le préconise l'avis, ne nous semble pas aller dans le bon sens. Les ONG ont une liberté d'initiative et d'action qui doit être préservée, l'État n'a pas à attendre quelque chose d'elles, cela entre en contradiction avec la volonté, par ailleurs affichée dans l'avis, de ne pas cantonner les ONG à un statut d'opérateur.

Il y a, selon nous, une confusion quant au rôle du plaidoyer des ONG. Le rôle de plaidoyer des ONG françaises de solidarité n'est pas de porter la voix de la France ni de participer à son rayonnement, il s'agit d'influencer une politique publique ou le comportement d'acteurs privés. Cela n'empêche évidemment pas la communication et l'information nécessaire du public et des donateurs, mais ce sont deux démarches distinctes.

L'avis semble reposer sur le postulat que le partenariat avec les entreprises fait consensus dans la communauté des acteurs du développement. Or, c'est en réalité un sujet clivant. Certaines ONG ne font pas ce choix et estiment au contraire que l'enjeu prioritaire est davantage dans une plus grande régulation du secteur privé si l'on veut qu'il puisse effectivement contribuer au développement. Dans un contexte où la tendance est à la délégation du développement au secteur privé, il ne nous paraît pas opportun que le CESE promeuve de façon aussi unilatérale le développement des partenariats avec les entreprises.

De la même façon, avoir des bureaux implantés dans les pays du sud n'est pas nécessairement preuve de dynamisme. Là encore, il s'agit d'un choix que toutes les ONG ne font pas, notamment parce qu'il s'agit, pour certaines d'entre elles, de capter des financements réservés aux ONG implantées dans le sud, ce qui vient en conséquence concurrencer les organisations des sociétés civiles locales. L'avis aurait pu être davantage nuancé dans ses propos.

Enfin, nous ne rejoignons pas le postulat que la taille des ONG serait un gage d'efficacité. En effet, l'efficacité se mesure aujourd'hui plus dans la capacité des organisations petites ou grandes à se mettre en réseau avec d'autres acteurs de la société civile en Europe et dans le monde. Cette mise en réseau est, de plus, un gage d'expertise et de dynamisme pour les structures. Cette notion de taille empêcherait enfin toute innovation et l'émergence de nouveaux acteurs dans le milieu de la solidarité internationale, tels que les jeunes.

Ainsi l'avis, tout en soulevant de réels enjeux pour les ONG françaises, présente trop souvent une vision unilatérale du secteur et passe sous silence la diversité des positionnements politiques qui existent en réalité. En raison des réserves exposées, le groupe des organisations étudiantes et mouvements de jeunesse a voté contre l'avis.

Outre-mer

Les ONG contribuent incontestablement à la politique d'aide au développement et à la lutte contre la pauvreté et leur inscription dans des perspectives de développement durable présente un intérêt particulier pour les territoires ultramarins confrontés à des problématiques environnementales de toutes natures.

Ces organisations non gouvernementales sont aujourd'hui réellement reconnues comme des partenaires incontournables et des acteurs utiles pour le développement s'inscrivant dans le long terme.

Leur prise en considération doit se faire Outre-mer, tant au niveau interne qu'au niveau interrégional dans le cadre de la coopération régionale qui doit être mise en œuvre pour une meilleure insertion des régions et territoires ultramarins. Le groupe de l'Outremer ne peut qu'approuver les pistes de réflexions de l'avis visant à associer les ONG à la définition des objectifs stratégiques de la politique de coopération.

En effet, la recherche d'interlocuteurs dans les pays liés aux Outre-mer, dans une démarche de coopération, implique l'existence de structures fiables connues et reconnues qui puissent accompagner les actions tant socioprofessionnelles, économiques que politiques à partir de nos régions et territoires. L'avis milite à raison pour une plus grande professionnalisation des ONG dans leur capacité de gestion et d'intervention afin de les mettre à niveau de leurs homologues internationaux.

Les ONG constituent ces outils mais doivent être réellement identifiées car leur nombre et leur qualité créent une sorte de concurrence qui peut conduire à une absence de visibilité.

Partageant l'essentiel des préconisations, le groupe de l'Outre-mer a voté l'avis.

Personnalités qualifiées

Mme Cayet : « Il n'existe pas de définition établie de l'expression ONG, même si la charte des Nations Unies dans son article 71 s'y réfère à de multiples reprises.

En France, ce terme d'ONG désigne des associations au sens de la loi de 1901 à but non lucratif œuvrant dans le domaine de la solidarité internationale ou nationale.

En France, des centaines d'ONG de petites tailles font preuve d'un grand dynamisme, mais leur fragmentation est un frein au déploiement de leurs actions. À l'échelle de notre pays, seulement une vingtaine d'ONG peuvent être dites grandes, voire très grandes ; et encore moins, si on les compare aux énormes fondations, le plus souvent américaines.

On comprend combien notre recommandation de voir les ONG françaises s'organiser en réseaux, se regrouper, créer des partenariats, mettre en commun des moyens logistiques, est important ; on voit bien qu'il y a là un enjeu vital.

Hélas, toutes les petites associations n'en sont pas encore convaincues, jalouses de ce qu'elles pensent être leur liberté.

Que dire aussi de leur capacité de plaider sur la scène internationale par rapport aux fondations, telle par exemple, la fondation Bill et Melinda Gates qui distribue 2,2 milliards de dollars et qui est, en 2011, le deuxième contributeur volontaire de l'OMS après les USA.

Seule MSF, avec sa section internationale, pèse près d'un milliard de dollars et peut prétendre au statut d'acteur global.

On peut espérer que les assises du développement et de la solidarité internationale rappelleront l'esprit du document cadre adopté en 2011 pour établir les priorités françaises, dans le cadre de la stratégie de coopération en développement et insisteront sur l'intérêt d'une plus grande association des acteurs non gouvernementaux.

Le CESE appuie l'idée de recréer une instance de concertation pluraliste limitée dans sa taille pour être efficace et opérationnelle.

À cette occasion, il serait important que l'État, tout en respectant l'indépendance des ONG, indique clairement le rôle qu'il souhaite leur voir jouer dans les actions d'aide au développement. Leur permettre de planifier et de prévoir des stratégies sur le long terme est souhaitable.

Enfin, huit ministères, douze missions et vingt-trois programmes impliqués dans la lutte contre la pauvreté n'aident pas à la clarté des missions.

Un pilotage assuré par le ministre en charge de la Coopération serait sans doute plus efficace en termes d'action et de lisibilité des lignes budgétaires.

Le CESE se doit de se faire l'écho de l'inquiétude que suscite le risque de révision de la réglementation en vigueur qui viserait à une réduction des avantages fiscaux sur les dons, même si l'on apprécie que la loi existante ait été maintenue pour 2013.

Qu'en sera-t-il de la prochaine loi de finances ? Toute modification dans ce domaine serait, à n'en pas douter, dramatique pour les ONG et pour l'aide au développement. C'est pourquoi, le CESE préconise un moratoire de cinq ans avant l'adoption de toute nouvelle mesure.

J'ai apprécié ce travail conduit par notre collègue Francis Charhon avec compétence, patience et intelligence. Je vais voter l'avis sans restriction ».

Professions libérales

Les organisations non gouvernementales sont devenues des co-acteurs du développement. L'avis nous interroge sur la taille qui leur permettrait d'agir plus efficacement et sur leur capacité à évoluer pour devenir des acteurs efficaces et crédibles.

Les enjeux sont connus et des progrès ont été réalisés dans le domaine de la santé, avec la baisse de la mortalité infantile, le recul des infections imputables au sida ou le recul des décès dus au paludisme et à la tuberculose.

Il reste beaucoup à faire cependant en matière d'accès à l'eau potable, de taux de pauvreté, de disparités des richesses, sans compter que plus des 3/4 de l'humanité ne bénéficient toujours pas de protection sociale minimale. La malnutrition sévit très largement, et l'horizon 2050, avec la raréfaction des ressources naturelles conjuguée aux modifications climatiques, ne nous permet pas d'être particulièrement optimistes. De plus, l'impact sur les équilibres géopolitiques, la paix et la sécurité dans le monde peut être considérable.

Les ONG françaises rencontrent des difficultés à rivaliser avec certaines ONG internationales. Pour contribuer à l'effort de solidarité et participer au rayonnement de la France à l'étranger, elles devront - pour s'inscrire dans une démarche internationale engager des regroupements pour parvenir à des entités de taille critique, en mutualisant leurs moyens et leurs compétences dans le montage de dossiers ou d'opérations à mener sur le terrain. L'avis plaide dans ce sens.

Mais pour nous, au-delà de la taille des ONG, ce qui compte avant tout, c'est leur capacité à s'adapter aux besoins du pays et à s'appuyer sur des forces locales. Cela suppose de mieux cibler les domaines dans lesquels des complémentarités ou des « effets leviers » sont possibles. Cela suppose également de pouvoir s'appuyer sur des sociétés civiles locales, qui s'avèrent être des relais indispensables à leur action. L'avis préconise, à juste titre, d'encourager des partenariats multi-acteurs. Nous rappelons que parmi eux figurent déjà les professionnels de la santé mobilisés pour prodiguer des soins et fournir du matériel médical ou les architectes appelés pour reconstruire dans l'urgence après un séisme ou un tsunami, par exemple.

Nous approuvons les préconisations qui vont dans le sens d'une professionnalisation plus affirmée des ONG dans leur capacité de gestion et d'intervention. La reconnaissance de leur efficacité et de leur crédibilité repose, en effet, sur ce professionnalisme qui fait défaut à certaines d'entre elles, sur leur efficacité sur le terrain et sur leur capacité à innover. Les procédures de certification ou de labellisation peuvent - quand elles existent - attester de la conformité de l'action des ONG à un certain nombre de bonnes pratiques en termes de gouvernance, de gestion financière et d'efficacité. Nous ne pouvons qu'encourager ces améliorations indispensables pour susciter confiance et générosité.

Dans un contexte budgétaire contraint, il revient à l'État de clairement indiquer le rôle qu'il souhaite leur voir jouer et nous ne sommes pas convaincus que la France puisse tenir l'engagement du doublement de l'aide au développement. Quand on sait que 2/3 des ressources des ONG françaises sont d'origine privée, on comprend les inquiétudes qui se manifestent quant aux conséquences de la crise économique sur leurs ressources, voire d'une éventuelle réduction des avantages fiscaux sur les dons par exemple. L'avis demande une stabilisation, voire une programmation des financements, afin que les ONG puissent être en mesure de planifier des stratégies de long terme. Serons-nous entendus !

Le sentiment qui prévaut étant celui d'une plus grande rigueur dans la gestion des fonds et d'une meilleure transparence dans leurs actions de coopération et de développement, le groupe des professions libérales a voté l'avis.

UNAF

D'après le dernier rapport des Nations Unies sur la réalisation des objectifs du millénaire pour le développement, des avancées ont été enregistrées au cours des dernières années, que ce soit dans les domaines de la santé avec un recul de la mortalité des moins de 5 ans de 4,3 millions en neuf ans et de l'éducation où le nombre d'enfants non scolarisés a chuté de 39 millions en dix années.

Comme l'avis l'indique, si ces données ne résolvent pas tout, elles démontrent le rôle efficace des ONG sur la scène internationale.

Qu'elles soient de plaidoyer ou humanitaires, ces associations ou fondations françaises issues d'une mobilisation militante et citoyenne, avec des missions diverses, ont été consacrées depuis 2004 par les Présidents de la République française successifs.

Pourtant, l'avis mentionne que la fragmentation du réseau français est un frein au déploiement de son action, à sa projection et à sa visibilité sur la scène internationale. Au niveau gouvernemental, pas moins de huit ministères sont impliqués dans la lutte contre la pauvreté et les inégalités. Tout ceci prouve qu'il faut passer aux actes, si l'on veut que les ONG françaises aient la capacité d'intervenir, de jouer dans « la cour des grands » à l'international.

Le groupe de l'UNAF soutient la création d'une instance de concertation pluraliste mais limitée dans sa taille et d'une clarification par l'État du rôle attendu des ONG dans les actions d'aide au développement.

La consolidation et la valorisation de la place et du rôle des ONG passent par une amélioration de la transparence et de la lisibilité du dispositif institutionnel de la coopération. Aussi, les recommandations formulées par la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées du Sénat, qui plaident pour un pilotage fort assuré par le ministre en charge de la coopération, doivent-elles être mises en place.

L'avis nous fait mieux connaître les ONG françaises et sans aucun doute la participation du CESE sera une contribution efficace aux travaux des Assises du développement et de la solidarité internationale.

Le groupe de l'UNAF a voté l'avis.

UNSA

Les ONG deviennent, de par leur budget et leurs effectifs, de véritables acteurs économiques qu'il faut prendre en compte dans le paysage de l'aide occidentale. L'UNSA reconnaît l'utilité des nombreuses initiatives d'ordre privé qui répondent soit à l'urgence, soit à la nécessité de fournir les moyens futurs d'une autonomie face aux carences constatées. L'objet d'intervention est donc extrêmement diversifié, les méthodes d'interventions employées également.

Cette souplesse est, cependant, à la fois, avantage et danger. L'action de « toutes » les ONG est-elle toujours légitime et justifiée *a priori* ? Avant d'octroyer, et *a fortiori*, de pérenniser des aides publiques, l'objet précis de l'intervention doit être justifié, les retombées attendues évaluées. Même dans les situations d'urgence, un certain discernement est de mise : par exemple, quelle attitude adopter face à la concentration d'aides sur un évènement particulièrement « marquant » (le tsunami de 2004 en Thaïlande) ?

Une répartition des aides dans le temps et dans l'espace est nécessaire, une certaine pérennité est indispensable. Les institutions publiques ne peuvent pas tout, l'initiative privée, pour autant qu'elle utilise des ressources publiques, devrait répondre à des cahiers des charges précis. De ce point de vue, l'avis développe davantage l'aspect de l'accroissement de droits que celui des devoirs qui en découlent. La question du financement est effectivement cruciale : le tout caritatif est aléatoire, mais si une action doit bénéficier d'un soutien ou s'il y a nécessité de créer des fonds propres, il doit y avoir contrôle. Le niveau de financement relatif public/privé ne montre pas forcément un « retard » des ONG mais des choix politiques différents. L'avis présente ainsi la situation de l'aide globale d'une façon sujette à fausse interprétation. Faute d'une évaluation en termes d'atteinte d'objectifs, il est difficile de tirer des conclusions définitives sur la qualité réciproque des interventions.

L'UNSA salue la proposition qui encourage les partenariats entre les ONG françaises et les organisations syndicales mais également les entreprises, les coopératives ; ceci afin de participer au renforcement des droits des travailleurs. Travailler avec les acteurs, sociétés civiles, corps intermédiaires locaux, représente alors une source de connaissances et d'enrichissement fort pour appréhender le terrain et optimiser l'action des ONG. Néanmoins, les organisations syndicales doivent apporter les preuves de leur légitimité et de leur représentativité : quelle serait la spécificité des ONG justifiant d'un statut différent ? À défaut d'une définition stricte des ONG, l'avis aurait pu tenter d'en cerner les contours en

dégageant des caractéristiques spécifiques, justifiant, audelà des dons, l'octroi d'un régime fiscal « sécurisé et pérenne » et, plus généralement, l'attribution de subventions publiques permanentes.

Globalement, l'UNSA déplore que la notion de développement ne soit pas cernée, au moins dans les grandes lignes : économique, humain, sanitaire, etc. Nonobstant, la question du développement est cruciale et l'UNSA estime que l'aide publique en constitue le noyau dur qui garantit le mieux l'impartialité des actions. Tout en reconnaissant la complémentarité de l'action menée par les ONG, l'UNSA ne trouve pas dans l'avis de justifications suffisantes pour renforcer particulièrement le volet caritatif.

Pour ces raisons, le groupe de l'UNSA s'est abstenu.

Scrutin

Scrutin sur l'ensemble du projet d'avis

présenté par Francis Charhon, rapporteur

Nombre de votants 170

Ont voté pour 129

Ont voté contre 17

Se sont abstenus 24

Le CESE a adopté.

Ont voté pour : 129

<i>Agriculture</i>	MM. Bailhache, Bastian, Mmes Bernard, Bocquet, Dutoit, M. Gremillet, Mme Henry, MM. Lefebvre, Lemétayer, Roustan, Mmes Serres, Sinay, M. Vasseur.
<i>artisanat</i>	Mme Amoros-Schwartz, M. Bressy, Mmes Foucher, Gaultier, M. Griset, Mme Sassano.
<i>associations</i>	Mme Arnoult-Brill, MM. Charhon, Da Costa, Mme Gratacos, M. Leclercq, Mme Prado, M. Roirant.
<i>CFE-CGC</i>	Mmes Couturier, Couvert, MM. Delage, Dos Santos, Lamy, Mme Weber.
<i>CFTC</i>	M. Coquillion, Mme Courtoux, M. Louis, Mme Parle.
<i>CGT-FO</i>	Mme Baltazar, MM. Bellanca, Bernus, Mmes Boutaric, Fauvel, M. Lardy, Mmes Millan, Nicoletta, M. Peres, Mme Perrot, M. Porte, Mme Thomas, M. Veyrier.
<i>Coopération</i>	Mme de L'Estoile, M. Lenancker, Mmes Rafael, Roudil, M. Verdier.
<i>Entreprises</i>	M. Bailly, Mme Bel, M. Bernardin, Mmes Castera, Duhamel, Duprez, Frisch, Ingelaere, MM. Lebrun, Lejeune, Marcon, Mongereau, Placet, Mme Prévet-Madère, MM. Ridoret, Roger-Vasselin, Mmes Roy, Tissot-Colle, Vilain.
<i>Environnement et nature</i>	M. Beall, Mmes de Bethencourt, Denier-Pasquier, MM. Genty, Guerin, Mme Mesquida, M. Virlouvet.
<i>Mutualité</i>	MM. Andreck, Beaudet, Davant, Mme Vion.
<i>Outre-mer</i>	MM. Budoc, Grignon, Lédée, Omarjee, Osénat, Mme Romouli Zouhair.

<i>Personnalités qualifiées</i>	M. Baudin, Mmes Brunet, Cayet, Chabaud, M. Corne, Mmes Dussaussois, El Okki, M. Etienne, Mme Fontenoy, MM. Fremont, Gall, Geveaux, Mmes Gibault, Graz, MM. Guirkinger, Jouzel, Mme de Kerviler, M. Kirsch, Mme Levaux, MM. Lucas, Martin, Mmes de Menthon, Ricard, M. Richard, Mme du Roscoät, MM. Santini, Soubie, Terzian.
<i>Professions libérales</i>	MM. Capdeville, Gordon-Krief, Noël, Mme Riquier-Sauvage.
<i>UNAF</i>	Mme Basset, MM. Farriol, Feretti, Fondard, Mmes Koné, L'Hour, Therry.

Ont voté contre : 17

<i>CGT</i>	Mmes Crosemarie, Cru-Montblanc, M. Delmas, Mme Dumas, M. Durand, Mmes Geng, Hacquemand, MM. Mansouri-Guilani, Marie, Michel, Rozet.
<i>Environnement et nature</i>	Mme Laplante.
<i>Organisations étudiantes et mouvements de jeunesse</i>	M. Dulin, Mme Guichet, M. Prévost.
<i>Personnalités qualifiées</i>	MM. Aschieri, Khalfa.

Se sont abstenus : 24

<i>CFDT</i>	M. Blanc, Mmes Boutrand, Briand, MM. Duchemin, Honoré, Mme Houbairi, MM. Jamme, Le Clézio, Legrain, Mme Nathan, M. Nau, Mmes Nicolle, Pichenot, Prévost, M. Quarez.
<i>Environnement et nature</i>	MM. Bonduelle, Bougrain Dubourg, Mme de Thiersant.
<i>Personnalités qualifiées</i>	Mme Brishoual, MM. Hochart, Le Bris.
<i>UNSA</i>	Mme Dupuis, MM. Grosset-Brauer, Rougier.

Annexes

Annexe n° 1 : composition de la section des affaires européennes et internationales

✓ **Président** : Yves VEYRIER

✓ **Vice-présidents** : Bernard GUIRKINGER et Guy VASSEUR

Agriculture

✓ Jean-Michel LEMÉTAYER

✓ Karen SERRES

✓ Guy VASSEUR

Artisanat

✓ Rolande SASSANO

Associations

✓ Francis CHARHON

CFDT

✓ Évelyne PICHENOT

✓ Christophe QUAREZ

CFE-CGC

✓ Carole COUVERT

CFTC

✓ Michel COQUILLION

CGT

✓ Fabienne CRU-MONTBLANC

✓ Alain DELMAS

CGT-FO

✓ Marie-Josée MILLAN

✓ Yves VEYRIER

Coopération

✓ Marie L'ESTOILE (DE)

Entreprises

✓ Jean-François ROUBAUD

✓ Françoise VILAIN

Environnement et nature

- ✓ Sébastien GENEST
- ✓ Céline MESQUIDA

Mutualité

- ✓ Gérard ANDRECK (*Rattaché administrativement au groupe*)

Organisations étudiantes et mouvements de jeunesse

- ✓ Marie TRELLU-KANE

Outre-mer

- ✓ Rémy-Louis BUDOC
- ✓ Christian LÉDÉE

Professions libérales

- ✓ David GORDON-KRIEF

Personnalités qualifiées

- ✓ Janine CAYET
- ✓ Hugues GALL
- ✓ Bernard GUIRKINGER
- ✓ Olivier KIRSCH
- ✓ Régis HOCHART (*Rattaché administrativement au groupe*)

UNAF

- ✓ Christiane THERRY

Personnalités associées

- ✓ Richard BALME
- ✓ Nathalie CHICHE
- ✓ Thierry CORNILLET
- ✓ Mathilde LEMOINE
- ✓ Catherine SOULLIE
- ✓ Alain TERRENOIRE
- ✓ Charles VALLEE
- ✓ Jean-Philippe WIRTH

Annexe n° 2 : table des sigles

ACTED	Agence d'aide à la coopération technique et au développement
AFD	Agence française du développement
AFDI	Agriculteurs français développement international
APD	Aide publique au développement
CAD	Comité d'aide au développement
CerPhi	Centre d'étude et de recherche sur la philanthropie
CESE	Conseil économique, social et environnemental
CRS	<i>Catholic Relief Service</i>
CSI	Confédération syndicale internationale
DPO	Département des partenariats avec les ONG (Ministère des Affaires étrangères et européennes)
ECOSOC	Conseil économique et social des Nations Unies
EFC	Centre européen des fondations
FIP	Forum international des plates-formes nationales d'ONG
FISONG	Facilité d'innovation sectorielle des ONG
FORIM	Forum des organisations de solidarité internationale issues des migrations
FUH	Fonds d'urgence humanitaire
HCCI	Haut conseil de la coopération internationale
IBase	Institut brésilien d'analyses sociales et économiques
IDEAS	Institut du développement de l'éthique et de l'action pour la solidarité
IGAS	Inspection générale des affaires sociales
IGF	Inspection générale des finances
ISF	Impôt de solidarité sur la fortune
LOLF	Loi organique relative aux lois de finances
MSF	Médecins sans frontières
OCDE	Organisation de coopération et de développement en Europe
OIT	Organisation internationale du travail
OMD	Objectifs du millénaire pour le développement
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONG	Organisations non gouvernementales
RNB	Revenu national brut
UE	Union européenne
URD	Urgence, réhabilitation, développement
VANI	<i>Voluntary action network India</i>

Annexe n° 3 : bibliographie

Agence française de développement, IPSOS, Les Français et l'aide au développement, novembre 2012

Alain BOINET, Benoît MIRIBEL, Analyses et propositions sur l'action humanitaire dans les situations de crise et post-crise, Rapport à M. Bernard Kouchner, Ministre des Affaires étrangères et européennes, mars 2010

Ambassade de France aux Etats-Unis, Service de Coopération et d'Action Culturelle, Mission pour la Coopération Non Gouvernementale, Grants allocated to French CSOs, Guide pratique sur les fondations américaines ayant financé des ONG françaises entre 2008 et 2012, décembre 2012

Francis CHARHON, Fondation pour l'innovation politique, La philanthropie : des entrepreneurs de solidarité, mai/juin 2012

Conseil économique, social et environnemental, Remobiliser autour des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), avis présenté par

M. Jacques Lercier, juillet 2010

Cour des comptes, Analyse de l'exécution du budget de l'Etat par missions et programmes : mission interministérielle aide publique au développement, exercice 2011, mai 2012

Inspection générale des finances, La philanthropie privée orientée vers l'aide au développement, rapport n° 2009-M-089-02, février 2010

Ministère des Affaires étrangères et européennes, Direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats, Stratégies 2011, Document cadre, Coopération au développement : une vision française, décembre 2010

Nations Unies, Objectifs du Millénaire pour le développement, Rapport de 2011, juin 2011

OCDE, Comité d'Aide au Développement, How DAC members work with civil society organisations : an overview, juin 2011

OCDE, Comité d'Aide au Développement, Coopération pour le développement 2011, édition spéciale « 50^e anniversaire », 2012

Sénat, Projet de loi de finances pour 2013, Tome IV : Aide publique au développement, avis présenté par MM. Jean-Claude PEYRONET et Christian CAMBON au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, novembre 2012

Annexe n° 4 : liste des personnes auditionnées

- ✓ **Mme Marie-Pierre Allie**
présidente de Médecins sans frontières
- ✓ **M. Alexandre Brailowsky**
directeur de l'ingénierie sociétale de Suez Environnement
- ✓ **M. Jean-Claude Clermont**
délégué général d'Aquassistance
- ✓ **M. François Grünewald**
directeur général et scientifique du groupe Urgence Réhabilitation Développement
- ✓ **M. Régis Koetschet**
chef de la mission des relations avec la société civile au ministère des Affaires étrangères
- ✓ **M. Jean-Baptiste Mattei**
directeur général, direction de la mondialisation, du développement et des partenariats au ministère des Affaires étrangères
- ✓ **M. Benoît Miribel**
directeur général de la fondation Mérieux
- ✓ **M. Bernard Pinaud**
délégué général du Ccfd - terre solidaire- comité catholique contre la faim et pour le développement
- ✓ **M. Frédéric Roussel**
directeur du pôle développement et communication d'Acted
- ✓ **M. Jean-Louis Vielajus**
président de Coordination SUD
- ✓ **M. Dov Zerah**
directeur général de l'Agence française de développement



Dernière publication de la section des affaires européennes et internationales

- *La coopération franco-allemande au cœur du projet européen ~ Die deutsch-französische Zusammenarbeit im Mittelpunkt des Europäischen Projekts*

LES DERNIÈRES PUBLICATIONS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL (CESE)

- Femmes et précarité
- Suicide : plaidoyer pour une prévention active
- Le logement autonome des jeunes (Rapport)
- Le logement autonome des jeunes (Avis)
- Entreprendre autrement : l'économie sociale et solidaire
- Avant-projet de loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République
- La coopération franco-allemande au cœur du projet européen ~ Die deutsch-französische Zusammenarbeit im Mittelpunkt des Europäischen Projekts

**Retrouvez l'intégralité
de nos travaux sur
www.lecese.fr**

Imprimé par la direction de l'information légale et administrative, 26, rue Desaix, Paris (15^e)
d'après les documents fournis par le Conseil économique, social et environnemental

N° de série : 411130010-000313 – Dépôt légal : mars 2013

Crédit photo : Harandane Dicko/ Philippe Merchez
Direction de la communication du Conseil économique, social et environnemental





**LES AVIS
DU CONSEIL
ÉCONOMIQUE,
SOCIAL ET
ENVIRONNEMENTAL**

L'aide au développement se déploie dans un paysage mondial qui s'est profondément modifié avec l'apparition de nouveaux modes d'intervention. Très actives, les organisations non gouvernementales (ONG) sont devenues de véritables co-acteurs du développement.

Face au rôle croissant occupé par les ONG, notamment anglo-saxonnes, dans les dispositifs de solidarité au niveau international, peu d'ONG françaises sont en mesure de se déployer et de se rendre audibles avec la même intensité. Elles peinent à faire valoir leur approche d'un développement durable alliant actions économiques structurantes et valeurs de solidarité.

Avec cet avis, le CESE se propose d'apporter sa contribution aux travaux des Assises du développement et de la solidarité internationale en formulant un certain nombre de propositions sur les voies et moyens d'une consolidation et d'une valorisation de leurs activités au niveau international.



**CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL
ET ENVIRONNEMENTAL**
9, place d'Iéna
75775 Paris Cedex 16
Tél. : 01 44 43 60 00
www.lecese.fr

N° 41113-0010 prix : 12,90 €
ISSN 0767-4538 ISBN 978-2-11-120914-5



9 782111 209145



**Direction
de l'information légale
et administrative**
accueil commercial :
01 40 15 70 10

commande :

Administration des ventes
23, rue d'Estrées, CS 10733
75345 Paris Cedex 07
télécopie : 01 40 15 68 00
ladocumentationfrancaise.fr